

**VILLE DE DAX**

**PROCÈS-VERBAL**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 16 MAI 2024**

**à 18h30**

# SOMMAIRE

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 février 2024,
- Compte rendu de Monsieur le Maire sur les actes accomplis en exécution de la délégation d'attributions du Conseil,
- Communications.

1 – INSTITUT DU THERMALISME : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS Rapporteur : M. Julien DUBOIS	Page 8
2 – PARTICIPATION CITOYENNE : MISE EN PLACE DU DISPOSITIF Rapporteur : M. Guillaume LAUSSU	Page 8
3 – VIDÉOPROTECTION : CONVENTION DE SERVITUDE D'ANCRAGE QUARTIER DU GOND Rapporteur : M. Guillaume LAUSSU	Page 20
4 – PROTECTION FONCTIONNELLE – INDEMNISATION D'AGENTS Rapporteur : M. Guillaume LAUSSU	Page 21
5 – DÉNOMINATION DE VOIES, PLACES et BATIMENTS Rapporteur : M. Alexis ARRAS	Page 22
6 – COMPTES DE GESTION 2023 : APPROBATION Rapporteur : Mme Marylène HENAUULT	Page 26
7 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 : APPROBATION Rapporteur : Mme Marylène HENAUULT	Page 27
8 – RÉSULTATS 2023 : AFFECTATION DÉFINITIVE Rapporteur : Mme Marylène HENAUULT	Page 46
9 – SAISON CULTURELLE 2024-2025 : PROGRAMMATION ET TARIFS Rapporteur : Mme Martine DEDIEU	Page 47
10 – ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2024-2025 : PROGRAMMATION ET TARIFS Rapporteur : Mme Martine DEDIEU	Page 48
11 – THÉÂTRE DE L'ATRIUM : TARIFS LOCATION Rapporteur : Mme Martine DEDIEU	Page 50
12 – SONATES CHAMPÊTRES 2024 Rapporteur : Mme Martine DEDIEU	Page 51
13 – FESTIVAL DAX MOTORS AND BLUES 2024 : CONVENTION Rapporteur : Mme Martine DEDIEU	Page 52
14 – FÊTES DE DAX 2024 : SPECTACLE «LANDES ÉMOTIONS » CONVENTION DE CO-ORGANISATION AVEC LA SAS LA VUELTA Rapporteur : M. Pascal DAGES	Page 52

15 – SAISON FESTIVE ET TAUROMACHIQUE 2024 : SPECTACLE «NUIT DU TORO » Rapporteur : M. Pascal DAGES	Page 53
16 – SAISON FESTIVE ET TAUROMACHIQUE : TARIFS DES PRODUITS DÉRIVÉS Rapporteur : M. Pascal DAGES	Page 55
17 – FÊTES DE DAX 2024 : TARIF DU PARKING DES BERGES DE L'ADOUR – BAIGNOTS Rapporteur : M. Pascal DAGES	Page 56
18 – ASSOCIATIONS : SUBVENTIONS 2024 Rapporteur : M. Amine BENALIA BROUCH	Page 57
19 – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES : ACHAT DE PRODUITS D'ENTRETIEN Rapporteur : Mme Marylène HENAULT	Page 58
20 – ADHÉSION A LA CENTRALE D'ACHAT DU RESAH Rapporteur : Mme Marylène HENAULT	Page 58
21 – PLAN D'ACTION ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES HOMMES 2024 – 2026 Rapporteur : Mme Marylène HENAULT	Page 59
22 – TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATIONS DE POSTES Rapporteur : Mme Marylène HENAULT	Page 60
23 – PRÉVENTION SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL : RÈGLEMENT Rapporteur : Mme Marylène HENAULT	Page 61
24 – TARIFS PÉRISCOLAIRES 2024/2025 ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR Rapporteur : Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON	Page 62
25 – CLASSES DE DÉCOUVERTE : PARTICIPATION 2024 Rapporteur : Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON	Page 63
26 – IMMERSION PROFESSIONNELLE JEUNES 2024 Rapporteur : M. Vincent MORA	Page 63
27 – PROJET EUROVILLAGE 2024 : CO-PORTAGE ET PROJET DE CONVENTION AVEC LA MAISON DE L'EUROPE DES LANDES Rapporteur : M. Vincent MORA	Page 65
28 – OPÉRATION «LES JARDINS DE CLAUDE » : CONVENTION TRIPARTITE Rapporteur : M. Julien RELAUX	Page 66
29 – OPÉRATIONS DABADIE ET JARDINS : CONVENTION TRIPARTITE Rapporteur : M. Julien RELAUX	Page 67

# SÉANCE DU 16 MAI 2024 à 18H30

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le jeudi 16 mai à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 07 mai 2024, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 07 mai 2024
Nombre de présents	27	
Nombre de pouvoirs	8	Date de publication : 22 mai 2024
Suffrages exprimés	35	

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, M. Julien RELAUX, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU, M. Régis MALARIK, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

**ABSENTS ET EXCUSES :** Mme Martine LABARCHEDE, Mme Florence PEYSALLE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, Mme Sandra LARTIGAU, Mme Carine BROUSTAUT, Mme Fanny MESPLET, M. Didier ZARZUELO.

## POUVOIRS :

Mme Martine LABARCHEDE a donné pouvoir à Mme Martine DEDIEU,  
Mme Florence PEYSALLE a donné pouvoir à M. Guillaume LAUSSU,  
M. Olivier COUSIN a donné pouvoir à M. Patrice BOUCAU,  
Mme Aline DUZERT a donné pouvoir à Mme Marylène HENAULT,  
Mme Sandra LARTIGAU a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS,  
Mme Carine BROUSTAUT a donné pouvoir à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE,  
Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à M. Amine BENALIA-BROUCH,  
M. Didier ZARZUELO a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Alexis ARRAS.

**NB :** Le nombre de présents et / ou le nombre de suffrages exprimés peut différer d'une délibération à une autre : non participation au vote, retard, arrivée en cours de conseil, sortie en cours de conseil municipal ...

## Monsieur le Maire

Bonsoir à toutes et à tous, il est l'heure, je vous propose d'ouvrir la séance de ce conseil municipal de la ville de Dax du 16 mai 2024.

Nous allons vous annoncer très rapidement les pouvoirs, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON aura un peu de retard et avant son arrivée a donné pouvoir à M. Vincent MORA jusqu'à son arrivée, Mme Martine LABARCHEDE a donné pouvoir à Mme Martine DEDIEU, Mme Florence PEYSALLE a donné pouvoir à M. Guillaume LAUSSU, M. Olivier COUSIN a donné pouvoir à M. Patrice BOUCAU, Mme Aline DUZERT a donné pouvoir à Mme Marylène HENAULT, Mme Sandra LARTIGAU m'a donné son pouvoir, Mme Carine BROUSTAUT a donné pouvoir à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à M. Amine BENALIA-BROUCH, M. Didier ZARZUELO a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOU.

Nous allons désigner un secrétaire de séance. En l'absence de Fanny, c'est Alexis le plus jeune de cette assemblée. Il accepte d'être secrétaire et nous l'en remercions.

Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 05 février 2024. Est-ce que ce procès-verbal appelle des questions, des observations ?

Il n'y en a pas.

Je vous propose de voter pour l'adopter.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal est **adopté à l'unanimité**.

Vous avez aussi reçu le compte-rendu des actes que j'ai accompli en exécution des délégations qui m'ont été confiées.

Recueil des Décisions 16 mai 2024					
N°	Date	Objet	Date Envoi	Retour SP	Service
2024-45	12/02/24	ADHESION COMITE FRANCAIS POUR YAD VASHEM	14/03/24	14/03/24	POPULATION
2024-46	13/02/24	ANNULEE	__/__/__	__/__/__	BIBLIOTHEQUE-LUDOTHEQUE
2024-47	13/02/24	CULTURE EN SAC	08/03/24	08/03/24	BIBLIOTHEQUE-LUDOTHEQUE
2024-48	13/02/24	CONTRAT CONFERENCE I. DUCASSOU 6 AVRIL 2024	23/02/24	23/02/24	MUSEE DE BORDA
2024-49	08/04/24	CONVENTION DE DEPOT D'UNE FIBULE PAR LE SERVICE REGIONAL D'ARCHEOLOGIE	12/04/24	12/04/24	MUSEE DE BORDA
2024-50	21/02/24	AC21DX013 TELESURVEILLANCE AVENANT N°7	27/02/24	27/02/24	SERVICES TECHNIQUES
2024-51	21/02/24	24DX014 PLANTATION D'ARBRES RUES JEAN MOULIN ET ROBERT SCHUMANN	27/02/24	27/02/24	SERVICES TECHNIQUES
2024-52	31/01/24	CONTRAT DE LOCATION EXPOSITION GLADIATEURS GLADIATRICES	27/02/24	27/02/24	MUSEE DE BORDA
2024-53	26/02/24	MOE RESTO ECOLE GISHIA	29/02/24	29/02/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-54	01/03/24	RENOUVELLEMENT CONCESSION GUICHAMAR	07/03/24	07/03/24	POPULATION
2024-55	01/03/24	RENOUVELLEMENT CONCESSION GAY	07/03/24	07/03/24	POPULATION
2024-56	01/03/24	ACHAT COLUMBARIUM MAROIS	07/03/24	07/03/24	POPULATION

2024-57	01/03/24	RENOUVELLEMENT CONCESSION LUX	07/03/24	07/03/24	POPULATION
2024-58	01/03/24	RENOUVELLEMENT CONCESSION DARRINE	07/03/24	07/03/24	POPULATION
2024-59	01/03/24	ACHAT CONCESSION BERENGER	07/03/24	07/03/24	POPULATION
2024-60	01/03/24	RENOUVELLEMENT CONCESSION REGAZZONI	07/03/24	07/03/24	POPULATION
2024-61	01/03/24	RENOUVELLEMENT CONCESSION DELUCQ	07/03/24	07/03/24	POPULATION
2024-62	01/03/24	ACHAT COLUMBARIUM HAVARD	07/03/24	07/03/24	POPULATION
2024-63	01/03/24	RENOUVELLEMENT CONCESSION DZIRI	07/03/24	07/03/24	POPULATION
2024-64	01/03/24	ACHAT COLUMBARIUM TOIGO	07/03/24	07/03/24	POPULATION
2024-65	01/03/24	ACHAT CONCESSION BLANCA	07/03/24	07/03/24	POPULATION
2024-66	01/03/24	ACHAT COLUMBARIUM LOISEL	07/03/24	07/03/24	POPULATION
2024-67	01/03/24	RENOUVELLEMENT CONCESSION LELIEVRE	07/03/24	07/03/24	POPULATION
2024-68	04/03/24	PLACEMENT TRESORERIE COMPTE A TERME	04/03/24	04/03/24	FINANCES
2024-69	04/03/24	24DX020 FOURNITURE ET POSE DES EQUIPEMENTS D'ECLAIRAGE ET DES BOITIERS BAES DANS LE PARKING CHANZY	08/03/24	08/03/24	SERVICES TECHNIQUES
2024-70	05/03/24	RENOUVELLEMENT ADHESION FFCL 2024	14/03/24	14/03/24	DIRECTION DES FETES
2024-71	06/03/24	21DX043 TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CRYPTTE LOT 1 AVENANT 2	13/03/24	13/03/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-72	14/03/24	INHUMATION PERSONNE SEULE AVEC RESSOURCES LALANNE	18/03/24	18/03/24	POPULATION
2024-73	14/03/24	INHUMATION PERSONNE SEULE AVEC RESSOURCES FISCHER	18/03/24	18/03/24	POPULATION
2024-74	___/___/___	ANNULEE	___/___/___	___/___/___	BIBLIOTHEQUE
2024-75	18/03/24	BERGES EPHEMERES 2024	21/03/24	21/03/24	MANIFESTATIONS
2024-76	19/03/24	24DX021 DECONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE	25/03/24	25/03/24	SERVICES TECHNIQUES
2024-77	19/03/24	24DX023 FOURNITURE DE POTS DE VEGETALISATION	25/03/24	25/03/24	SERVICES TECHNIQUES
2024-78	19/03/24	AC22DX137 MAINTENANCE ASCENSEURS ET PORTAILS AVENANT N°1 CRYPTTE	25/03/24	25/03/24	SERVICES TECHNIQUES
2024-79	21/03/24	ANNULEE	___/___/___	___/___/___	POPULATION
2024-80	22/03/24	NOTIFICATION MULTI ATTRIBUTAIRE 24DX026 LOCATION TENTES CHAPITEAUX	26/04/24	26/04/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-81	22/03/24	CREATION DU VISUEL DE LA FERIA 2024	28/03/24	28/03/24	COMMUNICATION
2024-82	26/03/24	ADHESION ESPRIT DU SUD 40	05/04/24	05/04/24	FETES
2024-83	29/03/24	ADHESION UVTF 2024	05/04/24	05/04/24	DIRECTION DES FETES
2024-84	02/04/24	DON OEUVRE MARCELIN YAO	05/04/24	05/04/24	CULTURE
2024-85	03/04/24	ACHAT CONCESSION MONSIEUR FERT	08/04/24	08/04/24	POPULATION
2024-86	03/04/24	ACHAT CONCESSION MONSIEUR PREVOST JEAN-CLAUDE	08/04/24	08/04/24	POPULATION

2024-87	03/04/24	RENOUVELLEMENT CONCESSION MADAME SERRANO	08/04/24	08/04/24	POPULATION
2024-88	03/04/24	ACHAT CONCESSION MADAME HORNEC	08/04/24	08/04/24	POPULATION
2024-89	03/04/24	ACHAT CONCESSION MONSIEUR LUCCAROTTI	08/04/24	08/04/24	POPULATION
2024-90	03/04/24	ACHAT CONCESSION MONSIEUR LALANNE	08/04/24	08/04/24	POPULATION
2024-91	03/04/24	ACHAT CONCESSION MONSIEUR FISCHER	08/04/24	08/04/24	POPULATION
2024-92	03/04/24	ACHAT CONCESSION MADAME POURTALET	08/04/24	08/04/24	POPULATION
2024-93	03/04/24	ACHAT CONCESSION MONSIEUR POUZET	08/04/24	08/04/24	POPULATION
2024-94	03/04/24	ACHAT CONCESSION MONSIEUR BARDIN TIMOTHEE	08/04/24	08/04/24	POPULATION
2024-95	03/04/24	24DX045 GESTION DE COLONIES DE CHATS LIBRES	08/04/24	08/04/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-96	04/04/24	PRODUITS CHIMIQUES TERDAX	08/04/24	08/04/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-97	08/04/24	MISE A DISPOSITION GRATUITE DE L ACCUEIL DE LOISIRS DE BOULOGNE EN FAVEUR DES FEES NO MEN LE 01 MAI 2024	12/04/24	12/04/24	EDUCATION
2024-98	08/04/24	AVIS ACQUISITION GRAND DAX PAR PORTAGE EPFL	12/04/24	12/04/24	JURIDIQUE
2024-99	08/04/24	MISE A DISPOSITION GRATUITE DE L ACCUEIL DE LOISIRS DE BOULOGNE EN FAVEUR DE L USD CYCLISME LE 16 JUIN 2024	12/04/24	12/04/24	EDUCATION
2024-100	09/04/24	STATIONNEMENT : REGIE DE RECETTES DU STATIONNEMENT PAYANT EN PARCS ET/OU ENCLOS	12/04/24	12/04/24	FINANCES
2024-101	10/04/24	24DX076 CONTRAT AGORASTORE POUR LA VENTE DE L'IMMEUBLE SIS 4 RUE DU PALAIS	12/04/24	12/04/24	PATRIMOINE
2024-102	11/04/24	23DX045 AVENANT 1 A L'ACCORD-CADRE DES GOBELETS POUR LES FETES DE DAX ET TOROS Y SALSA	15/04/24	15/04/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-103	12/04/24	DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MANIFESTATION ITINERAIRE	26/04/24	26/04/24	BIBLIOTHEQUE-LUDOTHEQUE
2024-104	17/04/24	MISE A DISPOSITION DE LA BUVETTE DU STADE C BESSON	24/04/24	24/04/24	SPORT
2024-105	17/04/24	24DX054 TRAVAUX DE PEINTURE DE NUMEROTATION DES GRADINS DANS LES ARENES	23/04/24	23/04/24	SERVICES TECHNIQUES
2024-106	17/04/24	DECLARATION SANS SUITE 23DX132 MOBILIER URBAIN LOTS 6 ET 9	02/05/24	02/05/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-107	17/04/24	NOTIFICATION 23DX132 MOBILIER URBAIN LOTS 1 4 5 7 ET 8	02/05/24	02/05/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-108	18/04/24	CLOTURE DE LA SOUS-REGIE DE RECETTES DES SERVICES CULTURELS	24/04/24	24/04/24	FINANCES

2024-109	18/04/24	REGIE DE RECETTES DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES A COMPTER DU 1ER JUIN 2024	24/04/24	24/04/24	FINANCES
2024-110	18/04/24	ACQUISITION INSTRUMENTS DE MUSIQUE	24/04/24	24/04/24	CULTURE
2024-111	22/04/24	ADHESION AML 2024	23/04/24	23/04/24	CABINET DU MAIRE
2024-112	24/04/24	MS24DX050 SONO FERIA 2024	26/04/24	26/04/24	COMMANDE PUBLIQUE

Est-ce que ces actes appellent des questions, des observations ?  
Pas de question.

Je vous propose de passer au premier point de l'ordre du jour de ce conseil municipal.  
Et nous notons l'arrivée de Guillaume SEGUIER, le pouvoir qu'il avait donné n'est plus d'actualité.  
Le premier point, il s'agit de la désignation des délégués de la ville au sein de l'Institut du thermalisme.

### **1) Objet : INSTITUT DU THERMALISME : DESIGNATION DES DELEGUES**

Vous vous en souvenez très certainement, en juin 2020 nous avons désigné nos représentants au sein du conseil d'administration de l'Institut du thermalisme. Il s'agissait de Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON et de Grégory RENDÉ. Pour des questions de cohérence avec les compétences exercées avec l'enseignement supérieur mais surtout avec le thermalisme, nous vous proposons de modifier les représentants de la ville au sein de cette institution et de le faire à main levée, si personne ne s'y oppose. Ce qui est le cas, je vous en remercie.

Martine DEDIEU nous a fait part de sa candidature pour siéger au sein du conseil d'administration.  
Y a-t-il d'autres candidatures ?

**S'il n'y en a pas, je vous propose de bien vouloir :**

**DESIGNER** Madame Martine DEDIEU en tant que représentante titulaire appelée à siéger au sein du conseil d'administration de l'Institut du thermalisme de Dax,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Y a-t-il des questions ?  
Il n'y en a pas, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
**Voté à l'unanimité**, merci et félicitations à l'heureuse élue !

Deuxième point, la mise en place du dispositif Participation citoyenne, je laisse la parole à Guillaume LAUSSU.

### **2) Objet : PARTICIPATION CITOYENNE : MISE EN PLACE DU DISPOSITIF**

**Monsieur Guillaume LAUSSU**

Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous.  
Cette délibération traite donc de la mise en place du dispositif Participation citoyenne.

Si la sécurité de la population relève principalement de la responsabilité de l'État, il n'en demeure pas moins que chaque citoyen contribue à la sécurité de son environnement au travers du respect des lois, des signalements aux forces de sécurité de l'État et aussi d'une posture de vigilance face à des comportements inhabituels. C'est dans cette optique que le dispositif de Participation citoyenne a été instauré en 2011 et remplacé par la circulaire du 30 avril 2019. A ce jour, 5 600 communes en France ont mis en place ce dispositif et ce chiffre ne cesse d'augmenter.

Ce dispositif repose sur la coopération et l'entraide des habitants avec les services de police. Pour mettre en place ce dispositif, un découpage en 9 secteurs a été proposé par notre Police municipale, en concertation avec la Police nationale.

Nous irons à la rencontre de nos concitoyens au travers de 6 réunions publiques, 3 réunions regroupant 2 secteurs et ce dès ce mardi 21 mai. Nous expliquerons alors cette démarche auprès de nos concitoyens avec la contribution de la Police nationale et municipale. Après ces réunions, répondant à un appel à candidature bénévole, un réseau de citoyens appelés Référents de Participation citoyenne sera mis en place. Ces référents seront alors accueillis par la Direction départementale de la sécurité publique des Landes afin d'être sensibilisés aux méthodes de travail spécifiques au dispositif Participation citoyenne. Des échanges programmés seront mis en place entre la Direction départementale de la sécurité publique et Monsieur le Maire et des réunions pourront avoir lieu tous les mois avec ces référents. Cette délibération nous demande d'acter la mise en place de ce dispositif Participation citoyenne.

Est-ce que vous avez des questions ?

### **Monsieur le Maire**

Madame LOUMÉ-SEIXO.

### **Madame Viviane LOUMÉ-SEIXO**

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs merci.

Vous nous proposez une délibération portant le titre « Participation citoyenne ».

Alors, imaginez, participation citoyenne, un concept on ne peut plus évocateur pour nous. Et nous nous prîmes à imaginer les citoyens accompagnés au quotidien pour participer à la vie de la cité, par la participation à des échanges, à des débats, des projets, à des actions partenariales et solidaires au service de tous et de chacun.

Malheureusement très vite, le vrai sujet est donné, il s'agit de la sécurité qui est un sujet très important. Vous en aviez fait votre cheval de bataille Monsieur le Maire, en réalité il s'est surtout agit de rajouter quelques caméras ici et là et je me permettrai de préciser, d'en remplacer souvent et d'armer les policiers municipaux. Nous en connaissons tous le résultat, une balle tirée accidentellement par un agent et un autre blessé.

Cette délibération vient donc confirmer l'inefficacité totale de votre politique puisque vous faites dorénavant appel à des citoyens bénévoles pour surveiller leurs voisins et dénoncer des faits qu'ils vont eux-mêmes juger délictueux auprès des forces de l'ordre. « Je résume » me direz-vous, c'est vrai mais une fois passée la première partie de cette délibération, savamment enrobée de « participation, solidarité, de prévention, d'entraide, de cause commune », nous nous demandons bien contre qui d'ailleurs.

La deuxième moitié, elle, est sans équivoque, elle en a au moins ce mérite. Je cite « les référents centralisent les faits qui ont retenu l'attention et transmettent toutes les informations qu'ils estiment devoir porter à la connaissance du correspondant de la Police nationale » fin de citation.

Alors quelques commentaires. Nous nous permettons de vous rappeler Monsieur le Maire que vous êtes responsable de la sécurité des citoyens, citoyennes de notre commune. Vous seul au sein de ce conseil municipal avez le pouvoir de police judiciaire, sous l'autorité du Procureur. En cela, vous avez la possibilité, compte tenu de la taille de notre ville, de vous appuyer sur votre Police municipale, sur notre Police municipale. Vous créez avec ces référents un échelon

supplémentaire entre la population, les élus et la police.

Vos permanences du samedi matin ne sont pas ou ne sont-elles plus suffisantes pour centraliser les demandes des citoyens ? Pensez-vous vraiment qu'un autre intermédiaire va vous permettre de gagner en efficacité ? Si vous souhaitez tellement qu'il y ait plus d'échanges entre la police et les citoyens, donnez ou plutôt redonnez les moyens à vos agents d'être plus présents dans les quartiers, dans les rues du centre-ville où nous savons pertinemment que seule une présence effective et quotidienne permet d'anticiper et d'éviter des confrontations parfois tendues entre citoyens.

Et puisque je parle des moyens de la Police municipale, parlons aussi un peu des moyens de la Police nationale qui, à l'instar des agents de la fonction publique hospitalière, de l'éducation nationale, de la culture et je m'arrête là dans mon énumération, ne sont plus à la hauteur des enjeux et des besoins de nos concitoyens.

Monsieur le Maire, je pense que vous êtes plus proche que moi du gouvernement actuel. Transmettez donc les préoccupations de la population sur ces sujets.

Ces référents seront choisis au vu de leur honorabilité, c'est dans la délibération. Vous nous dites donc qu'il y a des citoyens et des citoyennes plus honorables que d'autres mais qu'entendez-vous par là ? Qui déterminera les critères d'honorabilité ? Qui sélectionnera ces honorables référents ? Il existe une instance où les questions de sécurité sont évoquées de manière partenariale, police municipale, nationale, élus, associations, bailleurs sociaux, c'est le GPO (Groupe de Partenariat Opérationnel), Monsieur LAUSSU pourra nous en parler et développer. Doit-on comprendre que vous considérez cette instance inutile ou inefficace ? Les participants apprécieront.

Enfin, nous ne pouvons nous empêcher d'être inquiets pour ces futurs référents car, si comme vous le dites, ils sont amenés à dénoncer des faits délictueux, combien de temps faudra-t-il pour qu'ils soient repérés, pris à partie, harcelés, voir pire, par celles et ceux qu'ils accuseront de les avoir commis ?

Non, décidément Monsieur le Maire, il n'y a dans cette délibération au mieux, que la présentation d'une coquille vide et inutile. Tous les citoyens peuvent et doivent, c'est leur rôle de citoyen, porter plainte ou signaler individuellement tout acte contraire à la loi et ils le font. Donnons plutôt, je le répète, aux policiers les moyens de traiter efficacement toutes ces sollicitations. Vous donnez au pire, une incitation à la délation dont nous pouvons craindre le pire pour la paix dans notre cité.

Nous avons déjà eu l'occasion de le rappeler à plusieurs reprises, la prévention, l'entraide, la solidarité, l'accompagnement au quotidien et au plus près de chacune et chacun, sont les seuls leviers qui permettront aux Dacquoises, aux Dacquois et aux personnes de passage dans notre ville de profiter du bien vivre ensemble qu'ils et elles souhaitent et cela de manière unanime. Je vous remercie.

### **Monsieur le Maire**

Monsieur LAUSSU, je suppose que vous êtes impatient ? En tous cas, moi je le suis.

### **Monsieur Guillaume LAUSSU**

Merci Monsieur le Maire.

Alors, bon, beaucoup des choses ont été dites.

Madame LOUMÉ-SEIXO je vois qu'apparemment vous n'avez pas compris la délibération donc je vais essayer d'être beaucoup plus clair et répondre à vos questions. Je ne vais pas entrer dans le débat, Monsieur le Maire approfondira sur la Police nationale, ce n'est pas le sujet de la délibération, je n'en parlerai pas, ni le manque de moyens etc.

Dans l'ordre, vous dites que les concitoyens vont faire de la délation. Je suis un peu surpris par ce mot là, c'est vraiment le mot à bannir. Je ne vois pas dans cette délibération notée « délation ». Je suis très surpris.

Effectivement, nous allons accompagner les gens, les concitoyens qui vont se proposer, qui seront candidats pour cette Participation citoyenne et ils seront formés par les services de l'État. Une formation sera dispensée par le commissariat, elle est en train d'être élaborée. Ce dispositif existe et il a déjà fait ses preuves dans d'autres communes, nous n'apprenons rien. Quand j'ai annoncé 5 600 communes qui ont mis en place ce dispositif, c'est le chiffre d'il y a plus de 6 mois, alors imaginez aujourd'hui, je sais que nous sommes aux alentours des 7 000. Ce dispositif fonctionne.

Aujourd'hui, nous nous rendons compte que les concitoyens qui viennent nous voir, vous parliez du samedi matin, effectivement, ils viennent nous voir mais est-ce qu'ils n'ont pas réellement de problématiques de quartiers, de sécurité etc. ? Je ne suis pas sûr. Nous recevons toutes les demandes lors des permanences et effectivement ce sont d'autres sujets qui préoccupent aussi nos concitoyens.

Par contre, des concitoyens nous écrivent régulièrement toutes les semaines, sur des problématiques de quartiers, de voisinages, etc. et ils nous proposent leur aide donc, quand ils proposent, nous les écoutons, nous sommes là pour écouter nos concitoyens. C'est ce que nous faisons et nous allons vers eux. Quand ils nous disent « nous sommes prêts à travailler avec vous » et bien nous prenons. Et à travers cette Participation citoyenne, nous allons vers eux, nous les accompagnons et nous profitons de cette adhésion, adhésion certainement aussi à notre groupe, à notre ambition, à ce que nous mettons en place, à notre volonté de rendre notre ville beaucoup plus attrayante, beaucoup plus sécurisée etc.

Alors, tout n'est pas parfait, je vous l'accorde, par contre aujourd'hui, nous nous appuyons sur cette délibération qui répond à une demande, qui répond aussi à un projet de campagne, un projet de plus que nous allons mettre en place. Nous l'avions dit durant la campagne, nous le mettons en place.

Ce que je voulais vous dire, c'est qu'aujourd'hui c'est une demande de nos concitoyens, nous sommes sollicités. Nous allons les accompagner et nous sommes là pour les écouter surtout.

Pour les GPO, oui effectivement, alors je vois Monsieur LOUMÉ qui est le représentant d'une association de commerçants. Je me doute qu'il a des remarques à nous faire et que des notes sont prises sur tout ce qui est dit, pour s'en servir lors d'un prochain conseil municipal, nous ne sommes pas dupes. J'ai de bonnes relations avec Monsieur LOUMÉ, nous nous disons les choses, c'est très bien qu'elles soient dites et que les questions soient posées. Par contre, les GPO, Monsieur LOUMÉ, est-ce que des concitoyens sont représentés aux GPO ? Non. C'est le représentant des commerçants, ce sont les bailleurs sociaux, ce sont les proviseurs de lycées. Le GPO ne rentre pas dans ce cadre de Participation citoyenne. C'est une mesure supplémentaire pour accompagner un peu plus notre Police nationale et municipale dans la démarche de sécurisation de notre ville.

Voilà ce que je voulais vous dire.

### **Monsieur le Maire**

Madame LOUMÉ-SEIXO.

### **Madame Viviane LOUMÉ-SEIXO**

Merci.

Donc pour le GPO, je laisserai Monsieur LOUMÉ en parler mieux que moi, j'y ai siégé mais plus maintenant effectivement.

J'ai envie de dire, heureusement quand même, vous n'avez pas, vous, utilisé le terme de délation dans votre délibération, oui, bon, quand même, heureusement, si non cela aurait été un peu facile ! Enfin, je relis quand même : « les référents centralisent les faits qui ont retenu l'attention et transmettent toutes les informations qu'ils estiment devoir porter à la connaissance du correspondant de la Police nationale ». Nous l'interprétons comme nous voulons cette phrase mais elle y est quand même !

Vous parlez des permanences du samedi matin, vous nous dites que les citoyens viennent parler d'autres choses. Dans mon souvenir, ils venaient aussi parler des difficultés qu'ils avaient dans leur quartier. Peut-être que ça n'arrive plus, soit, je veux bien vous croire mais

vous recevez des courriers, donc à un moment, je reviens sur ce que je dis, pourquoi créer un échelon supplémentaire ? Puisque vous recevez les courriers, d'accord ? Je voulais juste revenir un petit peu là dessus.

Ah oui, si par contre une question !

Parmi les communes qui ont adhéré à ce dispositif, c'est pour ma culture personnelle, je n'ai pas eu le temps de vraiment pousser les recherches. Je sais qu'il y a des communes de tous bords, des maires de droite comme de gauche qui ont refusé la mise en place de ce système là, dès le début, et qui ne sont jamais revenus dessus. Par contre, est-ce que ce sont des communes de la strate de la ville de Dax ? Parce que je me demande s'il y a une différence entre les petites communes où le maire ne peut peut-être pas s'appuyer sur la Police municipale ? Ce n'est pas une question intéressante Monsieur le Maire, c'est ça ? Je le vois à votre mine. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire**

N'en tirez pas de conclusions, je vais vous répondre ne vous inquiétez pas.

**Madame Viviane LOUMÉ-SEIXO**

On le voit à votre tête oui.

**Monsieur le Maire**

Ne surinterprétez pas et gardez votre sang froid Madame LOUMÉ-SEIXO, nous sommes très courtois quand nous vous répondons. Il ne faut pas réagir comme ça.

**Madame Viviane LOUMÉ-SEIXO**

Je garde mon sang froid, c'est vous qui faites des mimiques tout à fait déplacées.

**Monsieur le Maire**

Ne perdez pas votre calme.  
Guillaume LAUSSU voulait réagir de nouveau.

**Monsieur GUILLAUME LAUSSU**

Oui merci Monsieur le Maire.  
Pour répondre à cette dernière question, effectivement il y a des communes de notre strate, de moins de 15 000 habitants ou un peu plus grandes, Cenon, Aix-en-Provence etc. vous tapez Participation citoyenne sur internet et vous allez avoir tout un panel. Il y a aussi des communes beaucoup plus petites qui ont mis en place ce dispositif.

**Monsieur le Maire**

Amine BENALIA-BROUCH.

**Monsieur Amine BENALIA-BROUCH**

Chers collègues, Viviane.  
J'ai tout de même entendu quelque chose qui m'a interpellé. À priori, la mise en place de ce dispositif pourrait amener, d'après vous, à du harcèlement, des gens pris à partie en quelque sorte ? Donc, nous continuons avec la loi du silence ? Nous nous taisons, nous laissons faire quand nous sommes témoins de quelques chose ?

*Propos inaudibles dans la salle.*

Si, si, texto c'est ça !

Moi, je peux vous confirmer quelque chose, vous le savez pertinemment qu'il y a dans certains quartiers ici déjà la loi du silence ! On se tait quand on voit des choses, parce qu'on a déjà peur. Et vous le savez mieux que qui que ce soit puisque vous avez déjà été aux affaires. Nous ne sommes pas pour la paix sociale quand il y a de la délinquance ou quand des faits sont avérés. La justice, rien que la justice. Je pense que nous pouvons être d'accord sur ce sujet en tant qu'élus.

Je pense « citoyens honorables », c'est aussi dans ce sens. Quand on voit quelque chose, ce n'est pas de la délation. Quand nous constatons des faits, les dénoncer, c'est quelque chose qui fait partie du savoir-vivre et qu'un citoyen devrait faire, tout simplement.

### **Monsieur le Maire**

Madame LOUMÉ-SEIXO.

### **Madame Viviane LOUMÉ-SEIXO**

Merci Monsieur BENALIA-BROUCH, il me semble l'avoir dit dans mes propos.

Le citoyen peut et doit, s'il pense être victime d'un délit, porter plainte ou s'il constate quelque chose qu'il sait être contraire à la loi, effectivement, il doit le signaler. C'est le rôle d'un citoyen en tant que citoyen, nous sommes bien d'accord mais là, c'est autre chose qui est proposé.

Quant à la loi du silence, je reviens là dessus effectivement. Il faut s'appuyer sur ce fait d'être citoyen et il faut s'appuyer sur l'accompagnement des citoyens. C'est-à-dire, pourquoi ne le font-ils pas ? Pourquoi restent-ils, d'après ce que vous me dites, terrés dans la peur ? Peut-être parce que justement les personnes qui pourraient les accompagner ne sont pas là, la police de proximité n'est pas là, il ne faut pas en parler mais parlons-en...

*Propos inaudibles dans la salle.*

Je ne sais pas, vous avez dit que ce n'était pas le sujet...

Et bien à un moment, oui la Police municipale. Si vous voulez me faire dire que ce n'est pas Monsieur le Maire qui gère la Police nationale, pardon excusez-moi. Oui ce n'est pas Monsieur le Maire qui gère la Police nationale mais Monsieur le Maire sait faire des courriers quand il veut. Donc, voilà, il n'y a pas de souci.

Merci.

### **Monsieur le Maire**

Merci.

Monsieur LOUMÉ oui.

### **Monsieur Yves LOUMÉ**

Merci, bonsoir tout le monde.

Moi, j'ai un gros regret sur cette délibération, c'est justement qu'elle arrive comme ça en conseil municipal sans un débat. Cela aurait pu donner lieu justement à un débat je pense très intéressant au sein de la population, peut-être.

Effectivement, cela peut sembler être une mesure d'un camp contre un autre etc. Je ne suis pas sûr, oui oui je suis d'accord avec vous Monsieur BENALIA, je ne suis pas sûr. Je pense qu'il y a dans le camp de droite, nous allons dire, des gens qui sont pour et même chose dans le camp de la gauche. Donc je pense, que cela aurait mérité un débat argumenté, documenté, plus que ce qui va se passer ici.

Ensuite, sur ce qui a été dit. J'ai essayé de me documenter mais nous manquons tous de temps effectivement mais j'ai quand même essayé. J'ai récupéré quelques articles du Monde, un de Basta Media d'un sociologue très intéressant. Dans l'article du Monde, effectivement, j'ai retrouvé les 5 600 communes, sauf que sur ces 5 600 communes sont confondus, Participation citoyenne qui est couverte par l'État donc quelque chose d'encadré, je suis tout à fait d'accord Monsieur LAUSSU, vous l'avez rappelé c'est très bien et, Voisins vigilants et solidaires, ce qui est beaucoup moins encadré et qui dépend d'une société privée. Société qui fait payer ses prestations etc. où les gens ont accès à un site internet, à une application sur lesquels ils peuvent s'inscrire, pas anonymement mais ensuite, ils peuvent mettre à peu près tout ce qu'ils veulent sur le fil d'actualité. Quand nous voyons aujourd'hui ce qui circule sur les réseaux, j'imagine, je ne suis quand même pas allé voir parce qu'il faut être inscrit pour aller voir, mais j'imagine ce qu'il doit y avoir sur le fil d'actualité de ce site Voisins vigilants et solidaires. Je vais me permettre de citer le sociologue dont je parlais, qui s'appelle Monsieur GARDENIER « Le nom de la société Voisins vigilants et solidaires entretient une ambiguïté... »

### **Monsieur le Maire**

Monsieur LOUMÉ, pardon, il ne faut pas non plus induire les gens sur un mauvais débat. Ce n'est pas ce dispositif là.

### **Monsieur Yves LOUMÉ**

D'accord, j'ai compris.

### **Monsieur le Maire**

Je veux bien que nous analysions le dispositif Participation citoyenne mais pas ce qui s'en rapproche parce que nous pourrions induire les gens en erreur. Vous citez des choses sur un dispositif qui n'est pas celui là, soyons bien d'accord.

### **Monsieur Yves LOUMÉ**

Oui mais je vous assure, il y a quand même une ambiguïté sur les 5 600 communes mais bon, nous n'allons pas nous battre sur les chiffres.

Moi, ce qui me gêne c'est que ce sont 2 concepts qui sont antagonistes. D'un côté, il y en a un qui est basé sur la confiance et de l'autre, un qui est basé sur la méfiance et à mon avis, cela ne va pas très bien ensemble.

Ensuite, sur ce qui a été dit, pas de délation bien sûr, je suis sûr que c'est votre volonté qu'il n'y ait pas délation mais à mon avis, malheureusement, je crains que cela ne soit un vœux pieux parce que les gens sont les gens. Donnez leur une responsabilité, nous savons ce que cela peut donner quand nous disons que nous allons diviser la ville par quartiers et que des référents vont être nommés. Je rejoins un peu ce que disait également Viviane LOUMÉ-SEIXO des référents sur leur honorabilité. Qui est-on pour juger de l'honorabilité des gens et sur quel critère allons-nous la juger ? Là aussi j'ai un petit doute.

Monsieur LAUSSU quand vous dites que ce dispositif fonctionne, aujourd'hui il n'y a pas de chiffres précis, il n'y en a pas, ce n'est pas vrai. Là aussi je me suis bien documenté, alors effectivement, il y a un flagrant délit de temps en temps mais comme il y en a et j'ai personnellement été témoin de cela, comme il y en a actuellement quand les gens essaient de faire des arnaques à la carte bleue. Ils font 2 ou 3 voisins et le 4ème voisin prévient la police et ça fonctionne très bien. C'est ce qui doit se faire naturellement.

Ensuite ce qui se passe au GPO, reste au GPO. Je ne me sers pas de ce que j'entends, nous en avons parlé hier.

Sur ce que vous dites Monsieur BENALIA, oui je sais qu'il y a des quartiers où les gens ont peur de témoigner. Il se passe des choses complètement hallucinantes quand on sait que nous sommes dans une petite ville comme Dax. Des appartements servent de nourrices à des trafics et les gens qui sont dans ces appartements ne peuvent rien faire. C'est une catastrophe parce qu'ils ont peur mais pensez-vous qu'ils auront moins peur d'en parler à un référent civil que d'en parler à la police directement ? Là, j'ai également un doute à ce niveau là.

La dernière chose, j'ai peur encore une fois que cela se crispe au bout d'un moment et qu'au lieu de faire du lien social, qui peut être la volonté de départ je l'entends, j'ai peur qu'au contraire, nous fassions 2 camps, « les nous contre les eux ». C'est un peu le réflexe malheureusement humain et particulièrement quand il s'agit d'un groupe.

Merci.

### **Monsieur le Maire**

Pas d'autre intervention ?  
Monsieur STETIN.

### **Monsieur Pierre STETIN**

Comme mes collègues, je m'interroge effectivement sur cette délibération, notamment sur les critères d'honorabilité, quels sont vraiment ces critères ? Nous pouvons aller plus loin parce qu'il peut également y avoir des dérives. Faut-il être du même bord politique que vous pour être honorable par exemple ? Nous pourrions tendre vers ça... Je me doute que vous ne pensez pas ainsi mais c'est quelque chose qui pourrait exister si c'est vous qui fixez les critères d'honorabilité. Nous pourrions nous poser la question.

Enfin le contexte national effectivement tend à creuser un fossé entre l'exécutif et les citoyens. Nous le remarquons chaque jour malheureusement et cette délibération me donne plus la sensation qu'elle creuse davantage le fossé puisque nous ajoutons un nouvel intermédiaire, un autre filtre. Je pense que les citoyens, cela a dû vous arriver à tous, y compris des inconnus, vous abordent et vous disent ce qui ne va pas dans la ville. Je pense qu'on vous le dit assez souvent, la plupart du temps les gens viennent nous voir plus, pour ce qui ne va pas que pour ce qui va et nous le faisons remonter, chacun d'entre nous. Pourquoi faudrait-il encore un intermédiaire là dedans ?

Dans ce contexte national, il me semble Monsieur le Maire, que vous avez rejoint le parti Horizon et moi, avec cette délibération, comme le gouvernement actuel, j'ai la sensation que vous flirtez avec la flamme du Rassemblement National et clairement, c'est l'horizon des Dacquois que vous risquez d'assombrir. Moi, je vous encourage à ne pas trop jouer avec le feu parce que si non, vous allez vous brûler. Si l'horizon s'assombrir, moi personnellement je vois rouge donc je suis contre cette délibération.

Je vous remercie.

### **Monsieur le Maire**

Bon, ça y est nous allons y venir petit à petit et Monsieur STETIN, le fer de lance de votre groupe maintenant, à dit les choses clairement afin que nous puissions y répondre clairement. Parce qu'effectivement vous avez commencé par faire défiler tous les poncifs, toutes les caricatures que nous pouvons mettre sur ce dispositif. Qui, je le rappelle, est un dispositif d'État, encadré et qui a pris à la source, toutes les craintes que nous pouvions mettre derrière ces initiatives qui permettent en fait quoi ? Qui permettent dans un contexte où les gens ont du mal à se parler entre voisins, ont du mal à communiquer dans les quartiers, de justement remettre du liant, en permettant, avec un dispositif totalement encadré, de faire remonter des

informations sans justement tomber dans les dérives que vous décrivez et avec tout le mal que vous prêtez à ce dispositif.

Alors, vous dites « c'est de la délation », justement non, parce que là, nous avons des gens qui sont identifiés avec une formation, avec des interlocuteurs ciblés au commissariat de la Police nationale, pour justement ne pas tomber dans ces dérives là. Peut-être que je vais vous apprendre quelque chose mais la délation, il n'y a pas besoin de mettre en place le dispositif Participation citoyenne pour la constater. Vous verriez le nombre de courriers anonymes que nous recevons chaque semaine quand on est maire, vous verriez que la délation est déjà effectivement présente dans notre population. Là, c'est tout l'inverse. Nous y allons de manière totalement transparente en donnant les objectifs que nous nous fixons dans les quartiers, notamment la vigilance pour lutter contre les cambriolages. Nous formons des personnes candidates, volontaires pour le faire et ensuite, nous avons des remontées d'informations qui permettent d'améliorer les choses.

Quand vous me dites « attendez, les citoyens ont déjà l'occasion de parler, de faire remonter les faits qu'ils constatent, de demander des actions sur des sujets particuliers », oui mais pas suffisamment. Nous avons encore des gens qui sont sous les radars et qui n'ont pas le réflexe de communiquer ces informations. Là, c'est effectivement quelque chose qui vient en plus, qui ne remplace rien, c'est un dispositif qui vient permettre d'améliorer les choses sur ce point là, parce que sur ce sujet de la sécurité et nous allons y revenir, qui comme vous l'avez dit était un sujet important de la campagne des élections municipales et du programme que nous avons porté. Oui, nous considérons que la sécurité, c'est un des premiers droit que doivent avoir nos concitoyens, je n'ai pas peur de dire cela. Pour bien vivre sur un territoire, il faut d'abord y vivre en sécurité.

Et oui, nous avons mis des moyens en place, la vidéoprotection et vous nous dites « en fait, c'était déjà fait ». Alors, faudrait savoir, parce que lorsque nous avons étoffé le système, vous nous disiez que cela ne servait à rien et que c'était, là aussi, dangereux pour les libertés publiques et maintenant, vous nous dites « en fait, vous n'avez fait que remplacer », non. Nous allons d'ailleurs le voir dans une délibération à suivre, nous continuons de renforcer le système de vidéoprotection parce que là aussi c'est un système qui est tout d'abord, dissuasif et qui en plus, permet de retrouver les auteurs de faits délictueux. Des exemples nombreux peuvent illustrer ce que je dis.

Et oui, nous avons armé la police municipale et je vais vous dire Madame LOUMÉ-SEIXO que j'ai trouvé assez honteux l'illustration que vous avez faite de ce dispositif dont nous avons doté les policiers municipaux. Oui, il y a eu un accident de service malheureux qui aurait pu être dramatique. Je peux vous dire que de mon point de vue, cela ne doit pas être l'objet de phrases ironiques dans les propos d'un élu du conseil municipal. Je vous le dis très clairement, ce que vous avez dit et la manière dont vous l'avez soutenu est pour moi une défiance vis à vis de nos policiers municipaux. Je peux vous dire que l'armement dont nous les avons doté, ils sont heureux de l'avoir tous les jours parce que de plus en plus, effectivement, ils sont amenés à intervenir sur des théâtres de faits de plus en plus dangereux. Moi, en tant que Maire, je suis beaucoup plus rassuré de savoir qu'ils sont dotés d'un équipement suffisant pour pouvoir réagir en fonction des situations. C'est un point que je tenais à apporter à tout le monde.

Vous nous disiez aussi « nous nous attendions à de la participation citoyenne, que les gens puissent venir discuter et puis on tombe sur la sécurité ». Alors oui, je vous confirme, c'est de la sécurité la Participation citoyenne, ce n'est pas « organiser le café du commerce » toutes les semaines pour savoir comment vont les choses. La Participation citoyenne nous la menons également sur les dossiers importants, sur le cadre que nous nous sommes donné depuis le début de ce mandat, notamment avec l'opération de rédaction d'un projet urbain « Dax 2035 ». C'est tout ce que nous avons mené, plus récemment, sur la rénovation de la place Camille BOUVET. C'est effectivement prendre l'avis des gens sur des sujets particuliers et c'est ce que nous accomplissons régulièrement.

Donc il y a un moment, j'ai vu que c'est un sujet avec lequel vous n'êtes pas très à l'aise, la sécurité. Parce que d'un côté, vous vous dites « oui, c'est vrai, nos concitoyens sont en attente » et d'un autre « oui mais attention, ils vont mettre en place des choses qui vont permettre d'améliorer les choses ».

Oui, il faut avoir le courage d'y aller sur ces sujets. Oui nous avons mis des moyens importants depuis le début de ce mandat et oui ce dispositif de Participation citoyenne, qui n'est pas celui de Voisins vigilants porté par une société privée que Monsieur LOUMÉ citait mais le dispositif est souvent connu sous cette appellation, ce dispositif est un moyen supplémentaire qui va permettre d'améliorer les choses et en plus dans les quartiers qui sont en attente de dispositif, de ce point de vue là.

Et vous nous dites « oui mais il aurait fallu faire un débat avant de présenter les choses ». Un, je vous rappelle qu'il y a eu une commission de sécurité qui s'est tenue, je crois effectivement que les participations n'ont pas été nombreuses de votre côté. Deux, s'il y a un système de démocratie représentative, c'est pour que nous puissions parler des sujets ici au conseil municipal et c'est ce que nous faisons, donc le débat il a lieu. Troisième point que je souhaiterais souligner et vous ne l'avez peut-être pas entendu dans la délibération, c'est que ce dispositif va être mis en place à la suite de réunions publiques qui vont avoir lieu dans tous les quartiers. C'est-à-dire que c'est à ce moment que le dispositif va être expliqué, que les gens vont pouvoir poser des questions, que nous allons pouvoir y répondre, voir adapter le dispositif aux marges nécessaires quand ce sera le cas et donc, il y aura bien un débat avec la population, il y aura bien de la participation citoyenne. Je vous rappelle quand même que s'il y a bien une équipe qui revient régulièrement devant ses concitoyens, notamment au gré de réunions publiques, c'est bien la nôtre parce que nous considérons justement que ce dialogue doit avoir lieu en permanence.

Il ne faut pas tout de suite prendre l'aspect caricatural, l'aspect anguleux d'un sujet pour dire « si on agit sur la sécurité, c'est que nous sommes de l'extrême droite ». Je vous le dis Monsieur STETIN, parce que vous avez voulu faire une sortie intéressante avec des jeux de mots passionnants, je vous le dis, si nous ne traitons pas ces sujets là, si nous n'agissons pas comme nous le faisons avec effectivement beaucoup de moyens et des résultats que nous attendons toujours en augmentation, ce n'est jamais fini sur ces sujets là, si nous n'arrivons pas à les régler, moi je peux vous garantir une chose, c'est que là, oui, vous l'aurez et vous l'aurez pour longtemps l'extrême droite. Donc, c'est à nous tous d'agir sur ce sujet sans se jeter des invectives ou sans prendre l'aspect caricatural des dossiers. Nous sommes vraiment sur un dispositif d'État, encadré, fait en partenariat avec la Police nationale, pour laquelle vous trouvez qu'elle n'a pas assez de moyens d'action Madame LOUMÉ-SEIXO. Nous sommes bien d'accord, c'est pour cette raison que nous accompagnons au quotidien et c'est bien aussi pour cette raison qu'il est utile de mieux équiper notre police municipale, c'est pour cette raison que nous nous sommes battus à chaque fois que nécessaire pour préserver sur notre territoire des unités comme celle de la BAC (Brigade Anti Criminalité) qui, effectivement, était menacée il y a encore quelques mois de cela. Je constate tout de même que les moyens, de l'avis de tous ceux qui travaillent au commissariat, restent certes en attente mais enfin, ils ont été apportés de manière significative depuis quelques années, alors qu'ils étaient attendus sous les gouvernements précédents. Je vous propose de ne pas entrer dans ces débats nationaux qui peuvent faire l'objet de débats dans d'autres collectivités ou hémicycles.

Je voudrais rassurer tout le monde après le tableau très noir qui a été fait à dessein.

Un, il n'y a pas de dispositif qui aurait été inventé par cette municipalité, qui serait expérimental avec des conséquences hautement dangereuses. Justement vous demandiez des exemples de municipalités, moi j'ai parlé de ce dispositif avec Philippe SAUREL le maire de Montpellier, il y a un an de cela, à priori c'est une ville qui n'est pas si petite que cela et c'est un maire qui n'est pas si Horizon que cela. Des exemples, il y a en partout et ensuite, effectivement, en fonction des problématiques de chaque endroit, il y a lieu ou pas de le mettre en place. Nous, nous avons estimé qu'au vu de la configuration de notre ville, vu ses quartiers qui sont des entités importantes, il y avait un intérêt à mettre ce dispositif en place.

C'est ce que nous allons nous attacher à faire en concertation avec la population en expliquant bien les choses. Ces référents effectivement ont une responsabilité mais une responsabilité encadrée, avec des interlocuteurs dédiés et nous souhaitons que ce dispositif puisse porter ses fruits.

Madame VERDIERE BARGOUI, il fallait demander la parole avant mais je vous la donne avec plaisir.

### **Madame Axelle VERDIERE BARGAOU**

C'est un débat Monsieur le Maire, donc c'est avec plaisir que j'y prends part. Juste une remarque, le maire de Montpellier c'est Monsieur DELAFOSSE.

Notre problématique par rapport à cette délibération Monsieur le Maire, c'est qu'aujourd'hui vous demandez à des citoyens bénévoles d'assumer et d'assurer des missions qui incombent, au mieux à la Police nationale voir à la Police municipale, notre problématique est juste là. En l'occurrence, savoir notamment ce qui se passe dans les quartiers, cela doit se faire et cela se faisait auparavant via des relais de type animateurs socio-culturels, c'était ça l'objet de notre intervention.

L'intervention de Viviane LOUMÉ-SEIXO, histoire de bien poser les choses et de ne pas nous prêter des propos que nous ne tenons pas, elle n'était en aucun cas un quelconque signe de défiance à l'égard de la police municipale, Bien loin de nous qui sommes à proximité de nos concitoyens au quotidien et dont nous voyons les actions tous les jours. Bien au contraire, cela traduit plutôt l'inquiétude que nous avons quant à leur sécurité et une escalade possible de la violence liée notamment à la présence d'armes.

Et pour terminer, nous ne nous inquiétons pas du manque d'action de la Police nationale mais du manque de moyens qui leur sont octroyés.

Voilà, c'est tout.

### **Monsieur le Maire**

Ce n'est pas la peine de re-justifier les phrases que vous avez prononcées, elles ont été dites. Vous en remettez une couche en disant « nous allons confier à des bénévoles des missions de la Police nationale, ils ne vont pas être payés... » enfin, ce n'est pas du tout ça !

Enfin, je vous le redis, vous êtes dans la caricature depuis le début du débat sur ce dossier. Il y a quelque chose de très simple, là où il n'y a pas de liant suffisant dans les quartiers et bien nous, nous proposons un nouveau dispositif qui va permettre, avec un système de référents, de mieux faire remonter les informations, dans un système totalement cadré, totalement établi. Les craintes que vous exprimez, si jamais des conséquences comme celles que vous craignez arrivent, elles seront de suite identifiées pour que le dispositif soit appliqué.

Vous avez totalement raison Philippe SAUREL n'est plus maire depuis 2020 mais j'avais quand même discuté de cela avec lui.

Sur la Police municipale, je vous ai dit le sentiment que j'ai eu, lorsque vous avez abordé ce sujet avec cet événement qui aurait pu vraiment être tragique.

S'il n'y a plus d'intervention...

Si, Monsieur STETIN.

### **Monsieur Pierre STETIN**

Juste, j'avais une question Monsieur BENALIA sur ce que vous avez soulevé. Vous parliez de loi du silence, donc avec cette délibération et les référents de quartier. Est-ce que ce n'est pas aussi une mise en danger pour eux ? Parce que s'il y a une loi du silence ...

### **Monsieur le Maire**

Pardon, je vous propose Monsieur STETIN de ne pas redire ce qui a déjà été dit par votre groupe, c'est-à-dire d'un peu vous concerter...

**Monsieur Pierre STETIN**

Comme vous n'avez pas répondu ...

**Monsieur le Maire**

Nous avons répondu pour les référents, c'est un dispositif encadré, ...

**Monsieur STETIN**

Encadré OK...

**Monsieur le Maire**

Qu'ils seront suivis, si jamais il y a des dérives, comme celles que vous évoquiez...

**Monsieur STETIN**

Voilà, ...

**Monsieur le Maire**

Nous les verrons directement.

Je veux bien que nous débattions mais si c'est pour redire les mêmes choses et vous répondre encore...

**Monsieur Pierre STETIN**

D'accord, j'avais pas bien saisi que vous aviez répondu correctement à la question.

**Monsieur le Maire**

Il vaudrait mieux.

**Monsieur Pierre STETIN**

D'accord.

**Monsieur le Maire**

Madame LOUMÉ-SEIXO.

**Madame Viviane LOUMÉ-SEIXO**

Une petite dernière question à laquelle je suis certaine vous n'avez pas répondu, ce sont les critères d'honorabilité.

**Monsieur le Maire**

Oui, alors veuillez m'excuser, parce que je me l'étais noté en gros ! Alors, là c'est très simple parce que l'honorabilité est un terme juridique. C'est-à-dire que nous vérifions les antécédents judiciaires du candidat, un casier, pas de casier, qu'y a-t-il dans le casier... voilà. Alors là, je vous remercie vraiment parce qu'avec les louches que vous nous avez mises sur l'honorabilité, alors que c'est juste un terme juridique qui permet de vérifier les antécédents juridiques, je vous remercie c'est vrai parce que j'aurais regretté de ne pas pouvoir répondre à cela.

Merci beaucoup !

Et bien évidemment c'est l'État et la Police nationale qui vérifient, ce n'est pas le Maire, oui parce que c'était aussi une inquiétude de Monsieur STETIN. Inquiétude d'ailleurs outrancière, est-ce que c'était lié à l'option politique ? Moi, je vous rappelle que dans ce groupe majoritaire, il y a des gens dont je ne sais ce qu'ils vont voter aux prochaines élections nationales. Ce n'est pas un sujet permanent pour nous. Je sais que peut-être ce n'est pas le cas partout mais il n'y a pas de problème avec ça vous voyez.

Donc, c'est la Police nationale qui, dans ce dispositif bien établi, vérifie les antécédents.

Merci encore une fois, non, il faut le dire.

Monsieur LAUSSU, nous donnons les attendus, approuvés ?

### **Monsieur Guillaume LAUSSU**

**Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**APPROUVER** l'instauration du dispositif de « participation citoyenne » au sein de la ville de Dax,

**APPROUVER** le projet de protocole tripartite établissant un dispositif de participation citoyenne sur la commune de Dax, annexé à la présente délibération,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Monsieur le Maire**

Merci, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté avec 28 voix pour et 7 voix contre.**

Nous pourrons donc mesurer l'efficacité du dispositif.

La convention de servitude d'ancrage pour de la vidéoprotection supplémentaire.  
Monsieur LAUSSU.

### **3) Objet : VIDÉOPROTECTION : CONVENTION DE SERVITUDE D'ANCRAGE QUARTIER DU GOND**

#### **Monsieur Guillaume LAUSSU**

Merci Monsieur le Maire, nous en parlions d'ailleurs juste avant.

Il s'agit d'une délibération pour une convention d'ancrage. Effectivement nous continuons le déploiement de la vidéosurveillance cette année. 4 nouveaux pôles seront mis en place avant cet été et comme nous demandons à l'implanter dans un quartier et notamment sur un bâtiment qui appartient au bailleur social XL Habitat, nous devons conventionner avec le bailleur pour nous permettre d'accrocher cette caméra qui va beaucoup nous servir dans le quartier du Gond.

Je pense que tout le monde a lu cette délibération.

Est-ce que vous avez des questions ?

#### **Monsieur le Maire**

Pas de question.

**Monsieur Guillaume LAUSSU**

**Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**APPROUVER** l'installation de dispositifs de vidéoprotection sur le quartier du Gond et en particulier sur la résidence « B », sise rue André Malraux,

**APPROUVER** le projet de convention de servitude d'ancrage annexé à la présente délibération,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Monsieur le Maire**

Merci, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté avec 7 abstentions.**

Point numéro 4, l'indemnisation d'agents dans le cadre de la protection fonctionnelle, toujours Monsieur LAUSSU.

**4) Objet : PROTECTION FONCTIONNELLE – INDEMNISATION D'AGENTS**

**Monsieur Guillaume LAUSSU**

C'est une délibération qui malheureusement revient assez régulièrement.

Donc là, il s'agit de la protection fonctionnelle des agents publics dans l'exercice de leurs fonctions.

Suite aux jugements du Tribunal judiciaire de Dax en date du 19 janvier 2024 et en date du 18 septembre 2023, il appartient à la collectivité, subrogée aux droits des agents victimes, de procéder à leur indemnisation.

Pour le premier jugement, la somme de 400 € à 2 agents de la police municipale qui ont reçu des outrages et des menaces de crime à leur encontre et pour le 2ème jugement, une somme de 200 € pour menaces de crime et de violence à l'encontre d'un agent.

Monsieur le Maire, si vous le permettez, juste dire un petit mot pour nos policiers municipaux qui font un travail remarquable au quotidien. Nous voyons bien au travers de cette délibération qu'ils font un travail difficile, qu'ils sont très souvent pris à partie, qu'ils subissent des injures... Si vous lisez la délibération, ce sont des situations très violentes que nous condamnons fermement. Cette délibération va dans le sens de la protection fonctionnelle des agents et j'espère qu'il y en aura de moins en moins car c'est très difficile pour eux.

Avez-vous des questions ?

**Monsieur le Maire**

Pas de question.

**Monsieur Guillaume LAUSSU**

**Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**APPROUVER** le versement aux agents de police municipale visés des indemnisations telles que précisées par les jugements du tribunal judiciaire de Dax, annexés à la présente délibération, dans le cadre de la protection fonctionnelle qui leur a été accordée,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Monsieur le Maire**

Merci, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité**, merci.

Nous passons maintenant à la dénomination de voies, places et bâtiments avec Alexis ARRAS.

### **5) Objet : DÉNOMINATION DE VOIES, PLACES ET BÂTIMENTS**

#### **Monsieur Alexis ARRAS**

Bonsoir mes chers Collègues.

Depuis le début du mandat nous dénommons un certain nombre d'espaces publics. Il s'agit, toujours, selon les mêmes règles, d'honorer des personnalités qui ont eu un impact sur la vie locale dacquoise mais aussi landaise et de respecter aussi le principe fixé, d'une parité dans les dénominations publiques. Tout le monde aura constaté mais cela n'est pas vrai que pour Dax, que l'espace public est largement dominé par des dénominations masculines. Dans un souci de donner la place que les femmes méritent, nous essayons, autant que nous le pouvons, de mettre en lumière les femmes locales qui ont agi pour Dax et qui ont œuvré pour l'intérêt général. Donc, nous avons ce soir une nomination qui est paritaire.

Nous allons rendre hommage à 2 anciens Présidents de la République.

Nous vous proposons de dénommer l'actuelle bibliothèque municipale Georges POMPIDOU. Je vous épargnerai l'ensemble de la biographie de Georges POMPIDOU. Peut-être rappeler quelques éléments structurants qui ont marqué la vie dacquoise et landaise. La création de la Mission Interministérielle pour l'Aménagement de la Côte Aquitaine (MIACA). Les fameux contrats de villes moyennes qui étaient les ancêtres des Actions Cœur de Ville en faveur des villes moyennes et dont une des actions majeure est la création de la bibliothèque municipale de Dax. L'industrialisation des Landes au travers de l'implantation de Turbomeca à Tarnos ou de la SIETAM qui a été une industrie importante à Dax pendant plusieurs décennies. Enfin, bref la liste est longue et nous pourrions l'allonger.

Je voudrais aussi signaler quelques mesures nationales qui sont toujours d'actualité et qui structurent encore la vie des Dacquois et des Français. C'est la première loi sur l'égalité salariale homme-femme de 1972, la loi sur la formation professionnelle de 1971, une autre loi, surtout importante pour les femmes, c'est l'autorité parentale partagée qui met fin à la domination de l'homme dans l'éducation des enfants, la loi portant création du SMIC 1969, la mensualisation des salaires. Nous pourrions encore faire une liste longue et importante de tout ce qui a été fait sur cette période là. Et encore une fois, pourquoi la bibliothèque ? C'est parce que c'est aussi sous la présidence de Georges POMPIDOU qu'a été lancée une politique offensive de lecture publique et de création d'endroits de lecture publique. Il nous est donc apparu logique que la bibliothèque de Dax prenne ce nom là.

La 2<sup>ème</sup> proposition de ce soir, c'est le parvis situé devant le musée de Borda, rue des Carmes, là où se situait l'ancien couvent des Carmes. Nous vous proposons que ce parvis prenne le nom de Sœur Marguerite RUTAN. Pour ceux qui s'en souviennent, il y a maintenant plus d'une dizaine d'années en 2011, il y avait eu une cérémonie aux arènes de Dax, qui avait réuni plusieurs milliers de personnes, pour la déclarer bienheureuse, cérémonie à laquelle la ville avait apporté son aide logistique je crois. Cette religieuse qui a été guillotinée sous la Révolution, issue d'un milieu modeste a joué un rôle fondamental à Dax dans le secteur hospitalier, puisqu'elle a participé à la direction de l'hôpital de Dax mais aussi dans le secteur de l'action sociale, notamment pour l'accueil des jeunes filles abandonnées. Et donc, pour tout son rôle public et d'intérêt public, il nous est apparu important que cette religieuse, qui, si je

me souviens bien est dans le livre de Philippe SOUSSIEUX, « Les femmes d'exception dans les Landes », soit honorée par un espace public.

La 3ème proposition que nous vous faisons ce soir, il s'agit du square communal situé à la pointe, entre le jardin de l'hôtel Splendid et le cours de Verdun. C'est un petit square qui n'avait pas de dénomination. Pareil, nous vous proposons une autre femme remarquable qui est aussi dans le livre de Philippe SOUSSIEUX. Il s'agit de Brigitte WATIER, archéologue landaise, décédée prématurément dans les années 80. Elle a apporté une contribution importante et décisive à l'histoire de notre ville, notamment sur le Dax antique au travers d'un certain nombre de sites de fouilles. Le premier en 1976, sur la Fontaine Chaude et surtout celles de l'Îlot central. Je rappelle au passage que cette basilique est en cours de rénovation et qu'elle est pratiquement achevée. Brigitte WATIER a joué un rôle important car elle a remis en question un certain nombre de dogmes et d'interprétations fausses de l'histoire Dacquoise et en même temps, elle a aussi permis de remettre au goût du jour l'importance du Dax antique. C'est pour cette contribution décisive que nous vous proposons ce soir de dénommer ce petit square au pied du Vieux Pont et du Splendid.

Alors pour Georges POMPIDOU il y avait une actualité nationale puisque c'était les 50 ans de sa disparition. Pour François MITTERRAND, il n'y a pas d'anniversaire particulier cette année. Nous avons tout de même voulu rendre hommage à François MITTERRAND qui est un personnage dont on ne peut nier qu'il a marqué ce département, puisqu'il résidait pas très loin d'ici sur la commune de Latche, tout le monde a son interprétation, je laisse à chacun son interprétation du lieu-dit, à Soustons au moins cela ne posera pas de polémique. Personne ne peut nier que François MITTERRAND a eu un regard particulièrement bienveillant sur ce département des Landes, puisque cela a été la poursuite d'un certain nombre d'opérations majeures, déjà lancées avant son arrivée à l'Élysée, qui ont été pour certaines accélérées. Je pense à l'opération qui a été pour nous très structurante c'est la mise à 2x2 voies de l'axe Saint Geours de Maremne- Mont de Marsan, qui a été une opération très importante dans le développement de notre département. La poursuite de la MIACA, malgré la mise en œuvre de la décentralisation qui s'est poursuivie jusqu'à la fin des années 80. C'est une période où François MITTERRAND a aussi donné au département des Landes une visibilité nationale et même internationale avec des personnalités comme Helmut SCHMIDT, Helmut KOLH, Felipe GONZALEZ qui sont venus officiellement dans les Landes à Soustons. Et enfin nous rendons également hommage à ce qui a touché aussi le quotidien d'un certain nombre de Dacquois et de Français, qui sont des mesures importantes et fortes qui sont aussi dans la délibération, les 39h, les lois Auroux sur le droit du travail, l'abolition de la peine de mort, la Fête de la Musique, le prix unique du livre. Enfin bref, je pense que l'ensemble des mesures prises pendant les 2 septennats serait là encore très important et très long à exprimer. Malgré tout, par cette proposition de dénomination nous avons voulu rendre hommage à François MITTERRAND. Pourquoi le pont du contournement est ? Tout simplement parce que c'est une réalisation majeure du Conseil Départemental sous la présidence d'Henri EMMANUELLI, personne ne peut nier que ce dernier était un partisan absolu et un soutien inconditionnel de François MITTERRAND, qui avait même été heurté quand certains avaient voulu faire le droit d'inventaire de François MITTERRAND. Il est donc apparu logique que sur cette infrastructure qu'Henri EMMANUELLI a initié que l'on puisse donner le nom de François MITTERRAND sur ce territoire local.

Peut-être qu'il y a des questions ?

### **Monsieur le Maire**

Madame LOUMÉ SEIXO.

### **Madame Viviane LOUMÉ SEIXO**

Je vous aurais écouté toute la soirée sur ce dernier point !

### **Monsieur le Maire**

Il ne vous est pas interdit de vous voir après le conseil municipal !

### **Madame Viviane LOUMÉ SEIXO**

Merveilleux !

Je n'avais pas du tout prévu d'intervenir, je pense me faire le porte-parole un peu sceptique sur cette délibération mais là où je vous rejoins, c'est sur votre introduction. C'est effectivement un peu compliqué de trouver des noms de femmes parce que convoquer des Présidents de la République on arrive encore à le faire mais pour les noms de femmes, il faut aller un peu gratter. Ceci dit nous découvrons tout même des personnalités, je ne connaissais pas la seconde. La première, oui je confirme il y avait bien une grande festivité autour de Sœur Marguerite RUTAN qui n'était pas carmélite Monsieur ARRAS donc que vient-elle faire devant le musée des Carmes cette Marguerite RUTAN ? Et sur cette pauvre petite placette, où sont passés les pavés du 18<sup>ème</sup> siècle Monsieur ARRAS ? J'aimerais bien vous entendre là dessus.

### **Monsieur le Maire**

Je vais vous dire une chose, pardon je te laisserai la parole ensuite Alexis.

Il y a quelques minutes Monsieur STETIN nous qualifiait de personnes qui pouvaient choisir des référents de quartier en fonction de leur couleur politique, sous entendant que nous étions à ce point sectaires qu'il nous était impossible de travailler avec des personnes qui seraient d'opinion différente. Ce que vous auriez pu souligner, du coup, dans cette délibération, c'est que nous ne nous sommes justement pas arrêtés aux couleurs politiques, notamment des Présidents de la République dont nous pouvons tous considérer qu'ils sont des personnages qui ont marqué l'histoire de pays et vous auriez pu vous en féliciter. Ce n'est pas parce que nous sommes dans l'opposition que nous ne pouvons pas dire parfois que des choses sont bien. Au lieu de dire, comme Madame LOUMÉ SEIXO « que vous étiez sceptiques par rapport à cette délibération », qu'il était bon dans une ville comme Dax, que l'on puisse faire une délibération comme celle-ci en rendant hommage aux Présidents de la République de droite ou de centre droit ou d'un Président de la République issu du parti socialiste, à une religieuse qui a marqué l'aspect social et médical de cette ville et à une archéologue qui nous a permis d'avancer sur notre histoire. Voilà, il n'est pas interdit, à certains moments, de se satisfaire et de le dire, de délibérations qui peuvent permettre à tout le monde de se reconnaître dans les lieux emblématiques de notre ville. Le pont de contournement étant pour cela un beau symbole.

Pour les pavés, puisque vous avez voulu ramener cette délibération qui pouvait permettre un peu de hauteur aux pavés, je vais laisser Alexis répondre.

### **Monsieur Alexis ARRAS**

Oui, je sais j'ai lu le magazine municipal, vous vous en doutez bien. J'ai donc vu votre émotion sur le patrimoine. Nous allons tout de même nous limiter aux pavés, le sujet avait d'ailleurs été évoqué en commission Urbanisme habitat et travaux, nous avons été totalement transparents sur la rénovation du parvis. C'est tout simplement pour des raisons d'accessibilité. À titre personnel, je n'étais pas anti pavés, cela avait un aspect esthétique mais en terme d'accessibilité, ce n'était pas l'idéal. Et aujourd'hui quand même ce qui compte en priorité, c'est l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. C'est tout simplement une question pratico- pratique et non pas une volonté d'effacer le patrimoine.

Vous savez la difficulté aujourd'hui dans un centre ancien, c'est de trouver le juste équilibre. C'est d'ailleurs une difficulté qui était au centre des débats du congrès Sites et Cités Remarquables, d'ailleurs au prochain congrès ce sont des thématiques sur « adapter le centre-ville au réchauffement climatique, comment adapter la rénovation énergétique aux centres-villes » avec cette question de préservation du patrimoine et trouver le point d'équilibre est

toujours compliqué. Il est vrai que les pavés nous pouvons les regretter. Esthétiquement, ce n'est pas quelque chose qui défigure le centre-ville et ce qui compte pour moi et pour cette majorité municipale aujourd'hui, ce ne sont pas les pavés, c'est que pendant des années, la toiture du musée Borda, était en souffrance. Et que nous, nous avons mis les travaux de la toiture du musée Borda en route. Et ça, je pense que nous pouvons nous en féliciter.

Je vais tout de même me le permettre parce qu'en lisant certaines choses, nous avons l'impression que le patrimoine est en déshérence dans cette ville mais je tiens à citer que nous avons lancé l'étude sur les travaux de la cathédrale, les travaux sont en cours sur les arènes, sur l'Atrium, nous voulons vendre l'ancien CCAS pour justement qu'il ne s'effondre pas et qu'il puisse y avoir un projet de rénovation... Je pourrais citer tout ce que nous faisons en matière de patrimoine dans cette ville et honnêtement, nous ne pouvons pas dire que depuis le début de ce mandat que le patrimoine soit le grand oublié.

Pour finir sur les dénominations, Monsieur le Maire a rappelé la philosophie de cette délibération. Je pense honnêtement que sur les dénominations, nous n'avons pas de prisme politique, nous le faisons de manière très ouverte et pour l'anecdote, y compris pour Georges POMPIDOU, je vous invite à lire les biographies qui sortent pour les 50 ans. Dans sa jeunesse Georges POMPIDOU était militant socialiste, il était pro Front populaire et il avait toujours dit depuis le début aux Gaullistes qui voulaient s'attaquer au Front populaire : « c'est un symbole auquel les Français sont attachés, ne vous y attaquez pas vous vous y casserez les dents », donc vous voyez, nous sommes allés très loin dans l'esprit d'ouverture.

### **Monsieur le Maire**

Monsieur STETIN.

### **Monsieur Pierre STETIN**

Monsieur le Maire, je vais vous répondre. Je ne pensais pas que vous attendiez mon approbation sur cette délibération. Il m'est déjà arrivé au sein de ce conseil municipal de saluer certaines délibérations. Et donc, oui je pensais juste approuver cette délibération, je n'ai pas fait d'intervention mais voilà, je ne pensais pas que vous attendiez une intervention de ma part, donc je vous le dis, oui je vais voter pour. Voilà.

### **Monsieur le Maire**

Comme vous avez eu des propos caricaturaux et outranciers sur la délibération d'avant, c'était là l'occasion d'équilibrer les choses mais c'est peut-être compliqué à faire.

Monsieur DAGES.

### **Monsieur Pascal DAGES**

Pour montrer notre ouverture d'esprit, dans la lignée de ce que vous avez dit Monsieur le Maire, je voudrais ajouter une qualité à notre ancien Président François MITTERRAND. C'était un grand amateur d'ortolans, tout le monde le sais, donc un défenseur de notre culture et à l'heure où le parti Europe Ecologie des Verts foule à ses pieds notre culture et condamne nos chasses traditionnelles, je tenais quand même à rajouter cette qualité pour montrer notre ouverture d'esprit à notre ancien Président Monsieur François MITTERRAND qui, je pense, n'aurait pas laissé faire un tel massacre.

### **Monsieur le Maire**

Merci.

En tous cas pour revenir sur les dénominations, il y a rarement eu, en tous cas précédemment, une telle ouverture d'esprit pour permettre à toutes les sensibilités et les personnages

essentiels à l'histoire de notre pays, d'être représentés dans des monuments et des lieux publics.

S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons lire les attendus.

### **Monsieur Alexis ARRAS**

**Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir**

**APPROUVER** les dénominations comme suit :

- la bibliothèque : Georges POMPIDOU
- le parvis situé devant le musée rue des Carmes : Soeur Marguerite RUTAN
- le parvis communal situé devant l'hôtel Splendid : Brigitte WATIER.

**SOLLICITER** le Conseil départemental afin qu'il nomme le pont du contournement Est : Pont François MITTERRAND.

### **Monsieur le Maire**

Merci. Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté avec une abstention.**

Surprise, je ne la voyais pas venir celle-là, parce qu'elle n'a pas été expliquée, c'est pour ça ! Divergence dans le groupe mais tout est possible !

Oui mais comme elle n'est pas expliquée c'est surprenant !

On peut l'interpréter comme divergence, c'est comme ça que certains pourront le faire.

Donc, délibération adoptée avec une abstention.

Nous passons maintenant à l'approbation des comptes de gestion 2023, avec Mylène HENAULT.

## **6) Objet : COMPTES DE GESTION 2023 : APPROBATION**

### **Madame Mylène HENAULT**

Merci Monsieur le Maire.

Alors cela va être difficile de parler chiffres après ces débats historiques et passionnants mais bon, nous y allons quand même.

Il s'agit de statuer sur les comptes de gestion établis par le Trésorier municipal, ses comptes sont conformes aux comptes administratifs des différents budgets de la ville. Je ne vais pas épiloguer plus.

**Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**STATUER** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles de la journée complémentaire,

**STATUER** sur l'exécution des différents budgets pour l'exercice 2023,

**ARRÊTER** les comptes de gestion 2023,

**DÉCLARER** que les comptes de gestion de l'exercice 2023 établis pour les budgets de la ville par le Trésorier municipal n'appellent ni observation, ni réserve,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## **Monsieur le Maire**

Merci. Y a-t-il des questions ?  
Pas de question, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
**Voté à l'unanimité**, merci.

Nous passons au point suivant, l'approbation des comptes administratifs. Comme le veut la réglementation, je vais vous proposer de céder la Présidence à Martine DEDIEU, à moins que quelqu'un s'y oppose ? Ce n'est pas le cas. Je ne pourrai ni participer aux débats, ni au vote comme le veut la loi.

Mylène HENault.

## **7) Objet : COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 : APPROBATION**

### **Madame Mylène HENault**

Alors les comptes administratifs 2023.

Les résultats comptables du budget principal.

Nous constatons un résultat de clôture de 2023 de 9 489 429 €, pour la section de fonctionnement. Pour la section d'investissement, le résultat est un déficit d'investissement de 1 821 582 € mais avec les résultats antérieurs reportés et le solde des restes à réaliser, nous avons un besoin de financement de 3 489 371 €. Un résultat global, après affectation de 6 000 057 €.

Sur les dépenses de fonctionnement, alors c'est peut-être un peu difficile pour vous de le voir de loin. Sur la répartition des dépenses de fonctionnement, nous pouvons constater que le chapitre 012, c'est-à-dire les charges de personnel et frais assimilés représentent 55,25 % des dépenses des dépenses. Alors, je ne mets pas en exergue le montant des dépenses de personnel comme cela a été reproché la dernière fois. Nous pouvons l'expliquer aussi par le fait que le personnel de la ville fait beaucoup de travaux, nous ne prenons pas d'entreprises extérieures, nous faisons beaucoup de travaux en régie sur divers corps de métiers.

En 2023, il y a eu une hausse des dépenses de fonctionnement de 1,2 million d'euros, soit +4,1 %, portée par l'inflation et les dépenses subies comme les fluides, les charges de personnel etc... Les fluides, électricité, gaz, carburants pour + 440 000 €. Les charges de personnel + 550 000 € en lien avec l'augmentation du point d'indice et le GVT (Glissement-Vieillesse-Technicité). Des charges exceptionnelles, c'est-à-dire le reversement d'indemnités d'assurances au Grand Dax pour 120 000 €. Je vous l'avais déjà expliqué, c'est une recette que nous avons perçue de l'assurance et que nous reversons à l'Agglo puisque le budget annexe est parti à l'agglo. Il y a aussi la clôture de la ZAC de l'Adour pour 53 000 €.

Il y a eu des mesures en faveur du service public et de l'attractivité du territoire.

Par exemple le soutien aux actions du CCAS puisque nous avons ajouter 100 000 € à la subvention 2023. L'organisation d'une étape du Tour de France pour 178 000 € mais nous avons perçu 55 000 € de subventions et enfin les subventions aux associations pour lesquelles nous avons ajouté +12 000 €.

Certaines dépenses sont par ailleurs en baisse grâce aux actions menées : les charges financières -26 000 € grâce à la politique de désendettement engagée et l'équilibre du budget annexe des fêtes sans subvention pour la première année, -250 000 €.

Les recettes de fonctionnement.

Là aussi, nous pouvons constater que la plus grosse partie des recettes de fonctionnement, c'est la masse fiscale pour 71,64 %, c'est-à-dire les impôts et les taxes.

Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 6,1 %, soit +2,2 millions d'euros. Les principales hausses, c'est ce que nous venons de voir c'est le produit de la fiscalité directe locale de +1,6 million d'euros en raison de la revalorisation nationale des bases fiscales (+7,1 %), sans hausse des taux, bien sûr. Produits exceptionnels +1,1 million d'euros, nous l'avons déjà évoqué lors du DOB (Débat d'Orientations Budgétaires), ce sont les remboursement des assurances et des contentieux. Les recettes des services qui ont augmenté aussi, stationnement : +277 000 €, l'occupation du domaine public +49 000 €, la culture +26 000 €, le scolaire +67 000 €, etc. Au total nous avons +386 000 € sur les recettes des services.

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) +72 000 € et enfin les subventions reçues +265 000 € qui concernent le Tour de France, les emplois aidés, les ALSH, etc. Les principales baisses, ce sont les attributions de compensation perçues du Grand Dax -136 000 €. Les droits de mutation, -95 000 €, liés bien sûr à la crise immobilière et les produits des cessions -1,2 million d'euros.

L'autofinancement.

L'épargne dégagée sur 2023 s'élève ainsi à 6 888 380 €, hors cessions, contre 4 708 262 € en 2022. Hors résultat exceptionnel de 1 million d'euros et l'épargne brute est de 5 887 313 €. Ce niveau d'épargne très satisfaisant permet de couvrir le remboursement du capital de la dette de 2 818 408 €. Ce qui amène à une épargne nette positive de 4 069 972 € contre 1 578 586 € en 2022.

Sur le schéma vous voyez que depuis 2020 l'épargne nette en orange, est passée de négative à positive.

L'investissement.

Sur le budget principal, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 8,9 millions d'euros auxquelles s'ajoute un déficit antérieur de 900 000 €. Les dépenses d'équipement, les travaux, le matériel, les études... représentent 4 336 349 € contre 3 446 389 € en 2022, avec un montant de 1 726 415 € de restes à réaliser reportés sur 2024. C'est-à-dire que ce sont les dépenses engagées et non mandatées.

Le financement de la section d'investissement est assuré par des ressources propres de fonctionnement à hauteur de 2 993 000 €. C'est-à-dire que cela représente 2 071 000 € d'amortissements et 921 000 € d'affectation d'excédent de fonctionnement de 2022.

Des subventions et des dotations à hauteur de 2 460 000 € dont 810 000 € de subventions, 470 000 € de taxes d'aménagement, 533 000 € d'amendes de police et 647 000 € de FCTVA. Il y a eu des cessions d'immobilisations pour 200 000 € et des subventions en restes à réaliser de 1 004 000€. Et tout ceci sans recours à l'emprunt.

Alors, les principales opérations réalisées concernent l'aménagement urbain de Cuyès pour 1 159 000 €, l'aménagement de l'espace public pour 582 000 € avec l'enfouissement des réseaux, le mobilier urbain, l'éclairage public, les plantations d'arbres.

Il y a aussi l'éducation et la jeunesse. L'investissement dans les écoles pour 212 000 €, l'aire de jeux de la Potinière pour 82 000 €.

Et sur un autre service, la culture et le patrimoine. Il y a eu la Basilique Antique en dépenses pour 563 000 €, la bibliothèque pour 225 000 € et quelques autres équipements pour 67 000 €. Sur les équipements sportifs, il y a eu les façades et le traitement de la légionelle au stade Colette BESSON pour 363 000 €. L'investissement pour les autres équipements sportifs pour 226 000 €, la démolition du Jaï Alai pour 361 000 €. Pour la sécurité, il y a eu l'installation de caméras de vidéoprotection pour 65 000 €. Sur l'attractivité, c'est-à-dire le

développement économique, il y a eu une dépense de 101 000 €. Et enfin pour le social et l'habitat, la Maison du citoyen 24 000 € et les aides au logement social pour 24 000 €. L'encours de dette.

L'encours de dette de 2023 du budget principal est de nouveau en forte baisse à 44 664 877 € contre 47 005 111 € en 2022 soit -2 341 388 €. L'encours de dette consolidé, c'est-à-dire budget principal plus tous les budgets annexes, baisse également avec 51 085 763 € fin 2023 contre 53 826 585 € fin 2022. Sur le schéma on voit bien que cela baisse énormément à partir de 2020. La capacité de désendettement en 2020 était de 22 ans et elle est passée à 7,6 années. Je rappelle que le seuil est à 12 années.

Le ratio de dette par habitant du budget principal a progressé de 303 € sur les 2 derniers mandats soit +15%. Il a diminué de 11% depuis le début du mandat. Le schéma parle de lui-même et le ratio de désendettement s'élève comme je viens de le dire tout à l'heure à 7,6 ans à fin 2023.

Sur les budgets annexes, le budget annexe de la régie municipale des eaux et des boues thermales.

Le budget annexe des boues thermales présente des dépenses réelles de fonctionnement de 994 000 €, c'est-à-dire +74 000 €. Le produit des ventes de péloïde a progressé de 8,7% et les recettes d'exploitation ont atteint 960 000 €, là aussi +74 000 €. L'épargne brute reste cependant négative à -33 000 €, comme en 2022, comme le résultat d'exploitation -204 000 € ce qui réduit l'excédent de fonctionnement reporté, 500 000 € fin 2022 et 296 000 € fin 2023, ce qui est quand même important.

Le budget annexe de l'eau thermale présente des dépenses réelles de fonctionnement de 882 000 €, soit +62 000 €, contre des recettes de 1 068 000 €, donc +159 000 € par rapport à 2022, soit une épargne brute de 186 000 €. Le résultat comptable d'exploitation s'améliore mais reste cependant négatif à -49 000 € contre -182 000 € en 2022. Les dépenses d'équipement représentent au total 231 000 €, dont 140 000 € HT de restes à réaliser et les dépenses d'équipement de la régie des eaux et des boues sont totalement autofinancées et ces deux budgets ne présentent pas d'encours de dette, il n'y a aucun emprunt.

Le budget annexe des fêtes. L'exercice 2023 a été marqué par la mise en place d'un nouveau dispositif de gestion des verres réutilisables. Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 4 840 000 € contre 4 304 000 € en 2022. Les recettes sont composées principalement des produits des spectacles taurins et landais pour 3 414 000 €, des droits d'occupation du domaine public pour 352 000 €, de locations de casetas, de buvettes et parkings 173 000 €, auxquelles s'ajoutent les recettes du dispositif des verres réutilisables pour 885 000 €. Les dépenses de fonctionnement sont restées stables avec 4 300 000 € contre 4 290 000 € en 2022. Les dépenses liées au dispositif des verres réutilisables s'élèvent à 467 000 €. L'excédent dégagé par le dispositif des verres réutilisables soit 418 000 € a permis au budget principal de ne pas verser de subvention d'équilibre. Je rappelle que celle-ci était de 250 000 € en 2022 et le résultat comptable de fonctionnement s'établit à 536 000 €.

Pour les autres budgets annexes.

Le budget annexe activités assujetties à la TVA. Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 194 000 € en 2023 pour 523 000 € de recettes. Les dépenses d'équipement ont représenté 83 000 € en 2023. Sur le budget annexe stationnement, les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 297 000 € en 2023 pour 560 000 € de recettes et les dépenses d'équipement se sont élevées à 85 000 €.

La synthèse des chiffres.

Sur les budgets consolidés dépenses nous avons 72 182 716 €. Pour le budget consolidé recettes, nous avons 82 275 590 €.

L'épargne brute consolidée 2023 hors excédents antérieurs est de 8 156 555 €.  
L'épargne nette consolidée 2023 hors excédents antérieurs est de 4 937 560 €.  
Et l'encours de dette consolidé, comme je l'ai déjà cité tout à l'heure est de 51 085 763 €.  
Voici pour les comptes administratifs de la ville et des budgets annexes.

Est-ce que vous avez des questions ?

### **Madame Martine DEDIEU**

Madame VIERDIERE BARGAOU, je vous en prie.

### **Madame Axelle VERDIERE BARGAOU**

Oui, bonsoir.

Madame HENAU, chers collègues, vous ne serez pas surpris si je vous dis qu'à la lecture de ces comptes administratifs, nous vérifions une fois encore, que nous avons bien 2 visions différentes de la politique et de la façon de gérer une ville. Vous nous le répétez à l'envie depuis votre élection. Vous êtes des chefs d'entreprises et entendez notre ville comme telle, faisant payer aux utilisateurs, comme vous le dites très régulièrement. Quand, nous, nous considérons le service public comme un outil de lissage des inégalités et une chance pour les usagers d'accéder à un service de qualité.

Les comptes administratifs 2023 que vous venez de nous présenter.

En fonctionnement, effectivement vous faites état de +1,6 millions en raison de la revalorisation des bases fiscales et là, nous sommes d'accord avec vous, vous n'avez pas besoin d'augmenter la fiscalité directe puisque le gouvernement que vous soutenez le fait largement, +7,1 %.

+277 000 euros de recettes de service sur le stationnement. Pour une équipe qui a passé les 6 années du mandat précédent à crier « no parking, no business », augmenter le tarif de stationnement à celui des forfaits de stationnement relève presque de la schizophrénie. Et quant à la hausse de fréquentation de notre centre-ville que vous claironnez pour expliquer cette hausse de recettes, nous adressons tout notre soutien aux acteurs économiques, commerçants, cafetiers et restaurateurs notamment mais à chacun de juger.

Excusez-moi Monsieur le Maire mais vous n'êtes pas sensé ne pas prendre part au débat ? Je ne sais pas vous discutez avec vos collègues, donc je ne sais pas, bon c'est une remarque.

+67 000 euros de recettes de services scolaires. Nous nous abstiendrons également de commenter cette hausse, illustration des augmentations successives que vous avez appliquées depuis votre élection.

En investissement, ensuite. Vous faites état du désendettement de notre commune. Comme nous l'avions indiqué dès votre prise de fonction et régulièrement lors de nos différentes interventions en séance, nous actions dès le début du mandat la nécessité de diminuer l'endettement de notre ville qui était indispensable et nous constatons qu'aujourd'hui c'est effectivement le cas. L'encours de la dette consolidée diminue 2 740 822 entre fin 2022 et fin 2023. Vous justifiez cette diminution par ce que vous qualifiez de bonne gestion, cette diminution ne correspond ni plus, ni moins qu'au montant du capital remboursé sur l'exercice. Ce que nous pouvons en revanche concéder, c'est l'absence de recours à l'emprunt et là encore, nous allons vous dire heureusement. Depuis votre arrivée vous procédez à la vente d'une partie du patrimoine foncier de la ville. En 2023, il y a eu pour 1 203 690 euros de cession sur l'exercice. En 2022, 481 355 et en 2021, 1 200 551 de cession. En 3 ans, vous avez donc procédé à plus de 2 750 000 euros de cession. Il aurait donc été incompréhensible qu'avec un tel niveau de cession vous ayez eu recours à l'emprunt.

Je vais me permettre enfin d'évoquer les budgets annexes. La régie municipale des eaux et des boues, elle est encore déficitaire pour cette année 2023 et traduit le manque d'attractivité de notre ville, ce que nous déplorons. Entre 2022 et 2023 la fréquentation thermique de notre ville a progressé de 3,28 % quand elle progresse de 4,65 en Nouvelle Aquitaine. Les travaux à

répétition nécessaires pour certains mais qui s'enchaînent sans discontinuer sont un frein à la venue des touristes et des curistes.

Le budget des fêtes.

Je vais revenir sur un point qui a fait débat lors du précédent conseil au cours duquel vous ne manquez pas de nous faire passer pour des incompetents et / ou des imbéciles. Ce point concerne l'excédent du budget des fêtes. Je vais donc me permettre de faire quelques rappels concernant les budgets annexes. Alors, ce sont des articles qui sont extraits du Code général des collectivités territoriales, parmi quelques uns, le L2224-1, L224-2, L2311-6, L3241-4 qui précisent que « les services publics administratifs (SPA) ne sont pas soumis à des règles d'équilibre particulières. Pour équilibrer le budget annexe d'un SPA, la collectivité territoriale peut verser des subventions ». Et on nous explique que le reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement d'un budget annexe d'un SPA, au budget principal est possible sans aucune restriction et inversement. On évoque également les SPIC, services publics industriels et commerciaux. Ils sont soumis à la règle d'équilibre et doivent s'autofinancer grâce aux recettes d'exploitation de leur activité. Les reversements des excédents des SPIC aux budgets principaux sont prévus. Il y a 3 cas et en l'occurrence dans un de ces 3 cas il est précisé « le reversement de l'excédent n'est possible qu'après couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ». Donc, quelle que soit la nature, SPIC ou SPA pour la régie des fêtes, le reversement de l'excédent au budget principal peut être effectué. Lorsque nous vous avons interpellé sur cette possibilité, vous nous maintenez que cela est impossible avec une certaine méprise à notre égard, par ailleurs, et pourtant à la lecture des articles de loi que je viens d'énoncer, vous conviendrez qu'il est tout à fait juridiquement possible de reverser l'excédent des budgets au budget principal. Et nous sommes surpris car vous devriez être au dessus de ce type d'erreur, au-delà de la faisabilité, une vraie volonté politique de votre part aurait évité ces échanges de nature purement juridique et technique qui sont, je peux le concevoir, un peu ennuyeux. Car de la même façon que vous faites porter une partie des animations de la ville par l'Office du Tourisme et du Thermalisme du Grand Dax et nous pensons notamment aux 40 000 € qui ont permis de compléter le budget du festival Têtes en l'air, vous pouviez faire porter le budget global de cette manifestation, soit 120 000 € par le budget des fêtes. La section investissement des fêtes d'ailleurs, ne porte-t-elle pas l'achat de quelques géants qui ont servi pour le festival ? Et s'eut été autant de moins consommé sur le budget principal que vous auriez pu affecter au versement exceptionnel d'une prime inflation aux agents de la ville ou à la création d'un fonds de soutien aux commerçants impactés par les travaux, par exemple.

Pour conclure, donc, si vous n'assumez pas vos choix politiques budgétaires et masquez vos décisions en agitant des impossibilités juridiques ou des contraintes techniques supposées, vous auriez parfaitement la possibilité de le faire, voir au pire, d'adapter en étant parfaitement respectueux du cadre législatif pour peu qu'il y ait une véritable volonté de votre part. Et cela en nous faisant passer pour des incompetents, ce que nous ne sommes pas.

Un petit aparté technique, dans une des annexes du budget principal vous précisez que la régie des fêtes est un SPA, or comme vous le répétez à l'envie, elle ne fait plus l'objet du versement d'une subvention d'équilibre depuis le budget principal mais bénéficie dorénavant exclusivement des recettes commerciales qui sont liées aux fêtes, places de corridas, vente de produits dérivés etc. Est-ce qu'il ne devrait donc pas être nécessaire de requalifier le budget et la régie de fêtes en SPIC ?

Merci.

### **Madame Mylène HENault**

Bon, alors, je vais essayer de reprendre tout ce que vous avez listé depuis le début.

En ce qui concerne les services publics, je pense que sur cette mandature nous avons certes augmenter les tarifs mais comme vous le faisiez également avant. Moi je me souviens très bien de voir passer des délibérations augmentant les tarifs des services publics. Nous n'avons absolument pas dégradé le service public. Vous parlez de maintenir le service public aux usagers, il est maintenu et je pense même amélioré mais ça, c'est autre chose.

Alors effectivement, nous avons bénéficié l'année dernière, d'une revalorisation des bases,

indépendamment de notre volonté de 7,1 % sur les bases mais je dois tout même vous rappeler que depuis 3 ans, nous faisons face au Covid ... mais ça, nous avons déjà eu cette

même réflexion au débat d'orientations budgétaires mais nous allons quand même le rappeler puisque vous le rappelez également.

Nous avons eu le Covid, nous avons eu l'inflation, l'énergie, les fluides, les assurances. Chaque année, malheureusement depuis que nous sommes arrivés, il y a quelque chose qui se passe en augmentation. Alors, bon excusez-nous de faire face avec des recettes qui ne sont pas de notre fait et pour lesquelles, comme promis pendant la campagne, nous n'avons jamais augmenté les taux des impôts locaux, contrairement à vous. Car vous aussi, je vous rappelle que vous avez bénéficié de la revalorisation des bases, ce qui ne vous a pas empêché d'augmenter le taux des impôts locaux chaque année.

En ce qui concerne le désendettement, je vous rappelle quand même que nous désendettions la ville contrairement à vous, parce que vous l'avez bien endettée. Et avant que nous arrivions vous étiez dans le « réseau d'alerte ». Est-ce que je dois vous rappeler ce qu'est le réseau d'alerte ? Oui, peut-être. Cela veut dire que vis à vis de Bercy, vous étiez une collectivité en difficulté, 3 ans, puisque j'y étais, je peux en parler maintenant puisque mon délai de restriction est passé et de plus, j'ai eu l'information par la DGFIP, la direction générale des finances publiques. C'est-à-dire que pendant 3 ans vous avez reçu la Direction départementale des finances publiques avec une analyse financière faite par le Trésor public, qui vous a déclarés à chaque fois en situation, pas au bord de la faillite mais en situation très très dégradée. Chaque année, les Finances publiques vous ont demandé de diminuer votre niveau d'endettement. Donc, ne me dites pas Madame que c'est facile pour nous maintenant, car vous, vous n'avez rien fait à ce niveau là, malgré l'intervention des Finances publiques.

En ce qui concerne les cessions, je pense que vous avez une petite erreur parce que ce n'est pas 2 millions et quelques comme vous l'avez annoncé. Je vous rappelle qu'en 2023, nous avons une cession pour 200 000 €, en 2022 : 1,4 million, en 2021 : 71 000 € et en 2020 : 496 000 €. Je ne sais plus à combien vous en étiez mais c'est quand même un peu élevé, beaucoup plus que la réalité.

En ce qui concerne les boues, je laisserai Madame DEDIEU répondre sur ce budget.

Sur le budget des fêtes, oui effectivement, je vous ai dit qu'il n'y avait pas de possibilité de verser un excédent sur le budget principal. Ça existe, puisque je l'ai fait dans ma vie antérieure en tant que comptable public, effectivement une fois ou 2 mais pour des raisons bien particulières, c'est très restrictif. Je me souviens très bien qu'il faut viser pourquoi il y a une subvention de versée, quels sont les montants d'amortissement ... enfin, c'est un système comptable très compliqué. Donc, effectivement ça existe mais premièrement, avec des conditions très très restrictives et deuxièmement, ce n'est pas notre volonté, parce que cette année effectivement il y eu un excédent de 418 000 € sur les gobelets mais quel sera l'excédent l'année prochaine ? Il faut aussi prévoir sur les années futures. Il ne faut pas reprendre cet excédent, nous ne le ferons pas parce que je viens de vous le dire, c'est très restrictif comptablement.

Ensuite, sur le festival Têtes en l'air, je laisserai répondre mes collègues, Madame DEDIEU et Monsieur DAGES, parce que le festival Têtes en l'air fait partie du budget principal et fait partie du service Culture de la ville, alors que le budget des fêtes est complètement indépendant. Ce sont 2 choses différentes, nous sommes bien d'accord là dessus ?

Après, je ne me souviens plus, est-ce qu'il y a d'autres choses ?  
Je vous laisse répondre Martine et Pascal.

### **Madame Martine DEDIEU**

Oui. Dans un premier temps je vais donner la parole à Monsieur RENDÉ.

### **Monsieur Grégory RENDÉ**

Madame VERDIERE BARAGOUI et chers collègues.

Vous êtes toujours dans l'incantation sur le soutien aux commerçants et à l'économie. Moi, je veux bien que vous soyez dans l'incantation mais vous avez été aux manettes de 2008 à 2020, il faut le rappeler.

Alors je vais poser quelques petites questions.

Est-ce qu'il y avait de la croissance entre 2008 et 2020 ? Oui, il y en avait, 4, 5 ou 6 % cela dépendait.

Est-ce qu'il y avait de l'inflation ? Très peu d'inflation.

Est-ce qu'il y avait le Covid ? Non, je ne pense pas, c'était en 2020 quand nous avons pris nos fonctions.

Est-ce qu'il y avait une crise énergétique de grande ampleur ? Non, il n'y en avait pas entre 2008 et 2020, non je ne pense pas.

Est-ce qu'il y avait une guerre en Ukraine ? Non, je ne pense pas non plus, je n'ai pas trop de souvenirs.

Est-ce qu'il y avait une crise majeure du textile et du commerce ? Je ne pense pas non plus.

Est-ce qu'il y avait un gros problème structurel sur les Galeries Lafayette ? Je ne pense pas non plus, ça tournait entre 2008 et 2020.

Alors excusez-nous, nous arrivons en 2020 et il faut tout gérer de plein fouet.

Alors, cela me fait rire, vous aviez un taux de vacance entre 2008 et 2020 qui était à plus de 20 %, nous avons réussi ...

Ah oui, ne me dites pas non, c'est vérifié !

Vous aviez un taux de vacance entre 2008 et 2020 qui était à plus de 20 %, nous sommes arrivés aux manettes nous l'avons fait descendre à 7, 8 %. Il est remonté parce que la crise économique fait que le taux de vacance remonte. Nous n'avons jamais dépensé autant d'argent dans l'accompagnement des commerçants. Notre façon de faire les choses ne vous plaît pas mais en tous cas, nous avons augmenté l'attractivité de Dax. Nous sommes arrivés à une attractivité de 1,5 million de personnes qui fréquentent le centre-ville, les faits sont têtus, enfin je peux vous donner les statistiques de My Traffic. Moi, je veux bien que l'on dise toujours l'incantation, l'incantation, « on dit, on fait, on ne fait pas ».

En tous cas, nous, nous refaisons le centre-ville depuis 5 ans. Depuis 3 ans, nous refaisons le centre-ville entièrement, chose qui n'avait pas été faite depuis près de 30 ans. Nous avons des rues qui étaient défoncées, un parcours marchand qui était catastrophique, des réseaux quasi à l'abandon.

Nous arrivons à désendetter la ville, nous faisons des travaux, nous créons de l'attractivité. C'est sûr que cela ne vous plaît pas et je vous comprends. Il y a une pointe de jalousie par rapport à ce que nous faisons parce que je pense que vous auriez aimé faire tout cela en ayant un faisceau positif avec vous mais non, cela ne vous est pas arrivé. Nous, nous arrivons à tout cela.

J'ai une pensée également pour tous les salariés qui travaillaient à la bibliothèque. Cela ne vous a pas touché de voir des salariés avec de l'eau qui tombe sur leur tête, quand les toitures étaient complètement défoncées ? Des trous béants dans les toitures. C'est quelque chose que nous n'avions pas prévu. Quand nous sommes arrivés aux manettes, nous avons vu que ces bâtiments communaux étaient dans un état complet de délabrement. Les arènes, pareil. Au bout d'un moment, je veux bien mais nous, nous faisons des travaux, nous désendettons la ville, nous développons l'attractivité. Donc, vous pouvez toujours être dans l'incantation mais en tous cas, les chiffres sont têtus et la dernière diapo montre que nous désendettons la ville, nous faisons de l'épargne et nous faisons de l'investissement.

Donc, vous pouvez dire ce que vous voulez mais les faits sont pour nous quand même.

### **Madame Martine DEDIEU**

Je vous remercie Monsieur RENDÉ.

Madame HENAULT à nouveau.

### **Madame Mylène HENAULT**

J'ai oublié une petite chose.

Quand il y a eu des problèmes au stade Colette BESSON, si vous vous souvenez, vous avez perçu de la part de l'assurance, sur ces problèmes là, plus de 500 000 €, vous les avez perçu avant 2020. Non, mais c'est bien de le dire, parce que vous rappelez des choses, moi aussi je vous les rappelle et les travaux n'ont jamais été effectués. Quand ont été effectués les travaux ? Sur les fonds de notre mandature, sur les finances de cette mandature et sans recours à l'emprunt. Cela a été fait l'année passée, Amine c'est bien ça ?

Voilà, donc, les travaux ont été faits par notre mandature. Alors, moi je veux bien que vous nous donniez des leçons mais regardez ce que vous avez encaissé et ce que vous n'avez surtout pas fait derrière. Voilà.

### **Madame Martine DEDIEU**

Merci Madame HENAULT.

Je rajoute que pour le proscenium, cela a été la même chose. Vous aviez reçu l'argent par les assurances, vous n'avez pas fait les travaux, nous les avons faits quand nous sommes arrivés.

Monsieur DAGES vous avez demandé la parole.

### **Monsieur Pascal DAGES**

Je vous remercie de votre sollicitude auprès des commerçants et ça tombe bien, j'en fait partie et effectivement le stationnement est un souci permanent.

Je voulais vous rassurer, les recettes augmentent certes mais pas uniquement en augmentation de tarifs, qui, je vous le rappelle, n'a pas été faite n'importe comment, je crois que je l'ai rappelé X fois. Nous nous sommes comparés à des villes autour de nous, qui pourraient être considérées comme « concurrentes » au niveau de l'attractivité et nous avons fait des tarifs totalement adaptés et comparables, voir même en dessous. Donc, les recettes augmentent, oui, pour 2 raisons, parce qu'il y a eu augmentation des tarifs, oui mais aussi, parce que nous le regardons, il y a une augmentation de la fréquentation de nos parcs en enclos. C'est tout simple, nous pouvons le mesurer, il y a des entrées largement supplémentaires qui permettent d'augmenter notre fréquentation des parkings et donc de notre centre-ville.

Autre bonne nouvelle aussi. Le système de recouvrement des FPS (Forfaits post stationnement) que nous avons mis en place sur les horodateurs automatiquement, nous permet d'avoir 80 % de recouvrement, ce qui n'était pas le cas autrefois. Ces recouvrements sont gratuits, ils ne nous coûtent pas, puisque quand le recouvrement passe par l'ANTAI (Agence nationale de traitement automatisé des infractions) et non aux horodateurs, nous avons un pourcentage à payer à l'ANTAI qui lui nous coûte cher.

Tout ceci, ce sont des recettes supplémentaires qui améliorent le budget de la ville et donc qui contribuent à alléger un peu la fiscalité de nos citoyens.

Concernant les fêtes, je continue.

J'aurais d'abord aimé que vous vous réjouissiez de ces résultats tout de même. Car nous partons de - 400 000 la plus mauvaise année où vous étiez au pouvoir et l'année dernière nous avons un peu amélioré les choses avec - 250 000, cette année nous finissons à + 550 000. Je crois que c'est quand même une bonne nouvelle, une excellente nouvelle. Je pense que c'est logique que ce soit l'utilisateur de la fête qui paye la fête, que ce soient des Dacquois ou des gens hors de Dax, je trouve cela tout à fait logique.

+ 550 000 quand on part de - 400 000, cela fait tout de même une amélioration précisément de + 950 000, je pense qu'il y a tout de même de quoi se réjouir.

Après, je vois bien votre générosité « il faut donner aux uns, aux autres, aux commerçants,

aux ceci, aux cela », j'appelle ça de la démagogie. Parce que quand on a un budget annexe à gérer, il faut être responsable. Un, le système des gobelets est un système nouveau, première année, gros succès, deuxième année, moi je dis prudence, il y aura certainement moins de ventes, nous allons voir ce que cela va donner. Et deux, nous sommes actuellement en train de monter les fêtes 2025, je peux vous dire que les frais que l'on nous met notamment concernant le gardiennage, tout ce qui est sécurité et hygiène, il y a une inflation absolument terrible ! Et si moi, je veux encore équilibrer le budget cette année, j'ai intérêt à me garder les 550 000 € que nous avons gagnés.

C'est tout simple, c'est de la gestion de « bon père de famille », il faut savoir être prudent pour pouvoir bien gérer afin que le contribuable dacquois ne soit pas encore une victime comme il l'a été pendant très longtemps.

### **Madame Martine DEDIEU**

Merci Monsieur DAGES.

Monsieur ARRAS a demandé la parole.

### **Monsieur Alexis ARRAS**

Je trouve tout de même assez désagréable cette caricature qui est encore une nouvelle fois faite ce soir où d'un côté, il y aurait les « gens bien », ceux qui penseraient aux autres et de l'autre, les « gens égoïstes », ultra libéraux, pour la destruction soit disant du service public. Ce serait au fond, d'un côté une espèce de gauche vertueuse et de l'autre côté, une droite égoïste, décadente, repliée sur elle-même. Ce qui est dommage, c'est que ce soir nous avons fait une délibération qui est probablement l'illustration de tout l'inverse. L'illustration déjà sur la dénomination, dans la démarche, démontre bien que nous avons un esprit d'ouverture. Deuxièmement, nous avons rendu hommage à 2 Présidents de la République, de sensibilité un peu différente, dont on ne peut nier que les 2 ont mené des politiques sociales ambitieuses. Je vais prendre une mesure qui est symbolique, qui est la création du salaire minimum interprofessionnel de croissance pour rappeler que, lors de son vote à l'Assemblée Nationale, 2 groupes s'étaient opposés, le groupe socialiste et le groupe communiste et que 2 députés non inscrits avaient voté contre la création du SMIC c'était Michel ROCARD et François MITTERRAND.

Donc, nous pouvons entrer dans ce genre de débat où certains auraient le monopole du cœur, le monopole du social, j'y suis prêt, je suis prêt même au niveau municipal. Moi j'assume que dans cette mandature nous avons créé le service Logement. Depuis la dissolution de l'Office Municipal de l'Habitat de Dax, il n'y avait plus de service logement à la ville de Dax. Moi, je suis fier dans ce mandat d'avoir recréé avec mon collègue Julien RELAUX un service de l'habitat qui accompagne les Dacquois dans la constitution de leurs dossiers et qui suit les attributions de logements.

Nous avons continué aussi la politique de subvention de construction des logements sociaux, de rénovation du parc social et ce soir mon collègue présentera 2 nouvelles délibérations et enfin même, en terme de production, lorsque nous voyons les opérations qui se réalisent aux 4 coins de la ville, honnêtement je ne pense que nous puissions dire que nous sommes dans une logique libérale. Quand je constate par exemple que l'éco-quartier du Mousse va enfin arriver à échéance sous cette mandature, je ne crois pas que nous puissions dire que nous avons une politique égoïste, alors que nous avons tout fait pour accompagner XL Habitat dans ce dossier et pour leur permettre d'aboutir.

Donc, entendre ce soir qu'il y aurait les « bienveillants » d'un côté, les bien-pensants, les gens qui savent et de l'autre les gens qui seraient déconnectés, ça je ne peux pas l'accepter et tous mes collègues qui reçoivent les gens le samedi matin, parce que nous recevons notamment des demandes de logements sociaux, nous essayons de les accompagner au mieux.

Enfin, vous avez dit « une logique de chef d'entreprise ». Mon côté historien me rappelle que c'était une formule jadis utilisée par Yves GOUSSEBAIRE-DUPIN pour dire qu'il fallait bien gérer la ville et je ne crois que nous puissions dire que pendant 18 années d'Yves GOUSSEBAIRE-

DUPIN nous ayons eu droit, ici dans cette maison, à une logique égoïste, bien au contraire. Je crois qu'en matière de politique culturelle, notamment en faveur des publics jeunes, il y a de beaux restes dans cette ville que nous assumons toujours.

Et je m'amuse parce que d'une certaine manière vous êtes montés au créneau pour dénoncer le festival Têtes en l'Air en disant que c'était un festival dispendieux, en disant que ce n'était pas de tradition locale. Je souris un peu parce que c'est vrai que ce n'est pas la principale tradition dans le sud-ouest mais ça l'est dans d'autres régions de France où il y a des gouvernances socialistes et je pense au Nord de la France, notamment à Lille ou à Saint-Amand-les-Eaux qui sont des terres de culture des géants. Ce que nous avons fait, nous l'avons fait avec un caractère populaire et de vouloir faire de l'art de rue, je crois que c'est aussi une des meilleures manière de démocratiser la culture. C'était d'ailleurs une des ambitions de Jacques LANG que finalement, nous avons aussi d'une certaine manière honoré ce soir.

Enfin, vous avez parlé de « politique de cession patrimoniale », là aussi c'est un peu votre vieille marotte. Nous pouvons toujours ressortir les mêmes chiffres. Je vais vous en ressortir un, un peu plus précis. Entre 2012 et 2016 rien que sur le patrimoine de l'ancienne Compagnie Thermale de Dax que vous avez liquidée, vous avez vendu pour 11 millions d'euros de patrimoine. Ce qui ne vous a pas empêché en 12 ans, d'augmenter la dette de 15 millions d'euros, d'augmenter la taxe foncière de plus de 30 % et d'augmenter la taxe d'habitation de plus de 30 %. Et quand je vois ce soir le résultat de ce compte administratif où nous n'avons pas augmenté les taux, où nous avons réduit la dette et où nous maintenons l'investissement, je me dis qu'effectivement, nous avons 2 visions des finances publiques et que la nôtre permettra aussi aux générations futures de mener leurs propres projets car nous ne savons pas ce qui se passera demain.

Enfin vous voulez parler de l'augmentation des bases. J'ai souvenir, en tant qu'ancien collaborateur de Cabinet ministériel, que dans la période 2012-2017, alors que l'inflation était très basse, nous utilisions au gouvernement l'augmentation des bases pour pouvoir compenser auprès des collectivités territoriales la baisse des dotations et à l'époque, l'inflation n'était pas celle d'aujourd'hui.

Nous pourrions continuer ainsi assez longtemps. Dire tout simplement que le patrimoine que nous avons vendu sous ce mandat, ce n'était quand même pas un patrimoine en bon état. Nous allons le répéter une nouvelle fois. L'ancien presbytère qui est actuellement en travaux, si nous ne l'avions pas vendu, il se serait effondré...

Vous êtes tellement passionnés en ce moment par le patrimoine, passion partagée, honnêtement je suis heureux que cela fasse l'unanimité du conseil ! Nous nous en donnons les moyens ! Nous avons donc cédé l'ancien presbytère, nous avons cédé les logements rue de l'Épargne qui étaient aussi en mauvais état, le CCAS et mon collègue Grégory RENDÉ, disait que vous aviez parfois laissé les employés municipaux travailler dans des conditions que nous pourrions même qualifier d'indignes et quand nous savons dans quel état était le CCAS... avec un nid de pigeons au dernier étage et des problèmes d'hygiène graves. On se dit « mais comment on a pu laisser travailler des gens dans des conditions sanitaires pareilles ? » mais vous l'avez fait. Et donc cet immeuble aussi, qui est en mauvais état nous allons le vendre.

Donc nous pourrions continuer comme ça longtemps ce soir mais je crois que ce soir, le cap qui a été pris est le bon. Il n'est peut-être pas parfait parce qu'aucune action n'est parfaite mais en tous cas, il va dans le bon sens.

### **Madame Martine DEDIEU**

Merci Monsieur ARRAS.  
Monsieur BENALIA-BROUCH.

## **Monsieur Amine BENALIA BROUCH**

Merci. Oui Madame VERDIERE BARGAOUI, nous faisons le tour des délégations puisque vous avez justement laissé pas mal de bâtiments en jachère pendant votre mandature et dans toutes les délégations et donc nous allons en venir au Sport.

Notamment le club House du Sablar pour lequel vous avez pris la parole la dernière fois, en vous insurgant parce qu'il mettait du temps. Oui c'est dans une zone PPRI (Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation) avec des complexités et nous prenons le temps nécessaire justement pour avoir une vision globale du complexe et apporter des solutions et nous travaillons main dans la main avec le club. En plus de cela, ce bâtiment était en péril. Ce sont des travaux que vous auriez pu faire puisque vous l'avez mis en péril pendant 3 ans sous votre mandature. Mais vous avez signé une autorisation en quelque sorte et vous avez laissé les gens rentrer, chose que nous avons fait également mais en commençant par lancer des travaux, parce que nous pensions aux usagers. Vous auriez pu le faire, vous ne l'avez pas fait, ça, vous nous l'avez laissé.

La légionellose à BESSON, combien de temps ? Ce stade a 10 ans aujourd'hui. Combien de temps vous avez mis pour trouver la solution en 10 ans ? Aucune solution puisqu'elle est apparue au bout de la 3<sup>ème</sup> année. Et bien je vais vous dire une chose, la solution que vous avez trouvée, quand vous avez connu le montant du traitement, c'était de demander aux services de faire couler l'eau, parce que c'est vrai que c'est une des solutions, pendant un laps de temps. Combien de fois par jour.. ? Il fallait aller appuyer sur toutes les douches, tous les robinets pour faire en sorte qu'elle disparaisse. Il suffisait aussi de prendre son courage à 2 mains et de mettre les montants nécessaires faire les traitements nécessaires. Pendant combien d'années vous avez fait couler l'eau et le montant de la facture ? Vous mettez tout sur le fonctionnement... non c'est de l'investissement, il faut y aller, il faut avoir du courage quand on fait de la politique, il faut prendre des décisions.

Comme Grégory a parlé du centre-ville pour y revenir, nous prenons le vieux pont. Il fallait également le courage de les faire ces travaux qui étaient nécessaires à un moment. Les arènes, il fallait avoir le courage de les faire et tout ce qu'Alexis a annoncé.

Donc, vous voyez ce sont des travaux qui étaient considérés comme urgents et nous les avons lancés et certains sont déjà terminés. Vous n'avez fait que repousser et repousser, en laissant une situation que nous devons redresser concernant certains bâtiments et comme je vous l'ai dit avec Monsieur le Maire, tous les adjoints et tous les élus, nous sommes dévoués à cette ville comme je pense que vous l'êtes mais la différence, c'est que nous avons ce courage.

Pardon, pardon, Madame VERDIERE-BARGAOUI s'il vous plaît, oui juste ...

Non mais je voulais juste prendre la parole et vous demander juste une chose. Quand vous faites vos interventions, faites attention aux mots que vous employez. Vous pouvez y mettre la posture que vous voulez, par contre, quand vous utilisez le terme de schizophrène, ça par contre moi, personnellement je vous le dis...mais ça vous fait rire mais un schizophrène, c'est une personne qui a une pathologie psychiatrique chronique et complexe et je peux vous dire que j'en connais quelque chose, donc ne venez pas taxer les gens ainsi de schizophrènes et respectez les un peu s'il vous plaît et respectez les familles qui souffrent aussi.

Merci.

## **Madame Martine DEDIEU**

Avant de vous parler du tourisme et du thermalisme Madame VERDIERE-BARGAOUI, je voudrais aussi vous dire, à propos de la bibliothèque que nous l'avons trouvée dans un état lamentable. Quand il pleuvait, nous étions obligés de la fermer car elle était inondée et cela datait de bien avant que nous n'arrivions.

La crypte, nous pensons qu'elle va pouvoir rouvrir, avec tous les travaux qui ont été faits. La

crypte est un endroit qui est unique en France, c'est quelque chose d'important pour la ville de Dax, vous qui êtes attachés au patrimoine. Elle était complètement à l'abandon, nous aurions dû la fermer. Nous ne l'avons pas fermée au contraire, nous avons fait en sorte qu'elle soit rénovée. Je suis heureuse de vous annoncer qu'elle devrait normalement rouvrir au public courant septembre.

Et maintenant je vais vous parler du thermalisme.

Nous ne sommes pas du tout d'accord Madame VERDIERE-BARGAOUI avec les chiffres du thermalisme. Vous voyez, j'ai le baromètre du thermalisme qui est édité par Landes Attractivité qui a vraiment tous les chiffres. Donc vous voyez aujourd'hui, sur la ville de Dax, sur l'année 2023, nous avons une progression de 4 % de curistes. Nous avons eu plus de 1 237 curistes qui sont venus en 2023. Pour la ville de Saint-Paul-Lés-Dax, ils ne sont en augmentation que de 3 %. Alors, c'est toujours très facile de dire que notre ville n'est pas attractive, c'est très facile derrière un micro mais moi je pense que vous devriez regarder tout ce qui se fait.

Alors vous avez justement parlé de ce festival Têtes en l'air, là aussi, à mon avis vous auriez dû vous réjouir du nombre de personnes qui sont venues. Nous avons eu plus de 20 000 personnes, sur un festival qui était gratuit.

Alors effectivement, vous parlez de l'OITT (Office Intercommunal de Tourisme et du Thermalisme) qui a mis 40 000 € mais l'OITT, grâce aux établissements thermaux, grâce à tous les touristes qui viennent et aussi grâce à ce que fait Monsieur RENDÉ, nous avons plus 1,2 million de taxe de séjour qui est rentré. L'OITT est là justement pour animer notre territoire mais pas uniquement le territoire de Dax, vous le savez très bien mais tout le territoire du Grand Dax.

Nous allons nous occuper aujourd'hui de Garçon la note, certains se feront sur notre territoire mais aussi sur Saint-Paul-Lés-Dax, Mées, vous voyez nous ouvrons vraiment tout cela.

Vous voyez, vous êtes la première à dire qu'il y a moins de touristes, alors que cela est entièrement faux, j'ai les chiffres donc je peux vous les montrer mais nous avons un territoire qui est de plus en plus attractif, c'est pour cette raison que nous avons des touristes et des curistes qui viennent chez nous. Voilà la raison pour laquelle l'OITT, effectivement, a participé au festival des Têtes en l'air et à certains autres événements bien sûr.

### **Madame Axelle VERDIERE-BARGAOUI**

Plusieurs choses effectivement.

Monsieur DAGES, je pense que vous avez une audition partielle. Lors de ma précédente intervention, j'ai commencé en disant que nous nous réjouissions du résultat du budget des fêtes, donc nous sommes capables de nous réjouir et nous l'avons fait. Je vais toutefois vous remercier d'une chose, en l'occurrence de reconnaître ce que Monsieur DUBOIS qualifiait lors du dernier conseil municipal « d'impossibilité technique » nous qualifiant ainsi d'incompétents très clairement, nous pourrions retrouver les interventions est devenu « ce n'est pas notre volonté », donc cela me rassure quand même, je vous en remercie.

Le festival Têtes en l'air, je ne sais pas où vous m'avez entendue dire qu'il était dispendieux et contraire aux traditions locales. Juste pour votre information et votre ...

Excusez-moi, moi en mon nom ?

*Propos inaudibles dans la salle.*

Non, non attendez, on est bien d'accord et je vais même vous expliquer pourquoi, puisque vous souriez Monsieur le Maire, c'est très bien. Le 06 avril 2019 était organisé le Carnaval de Dax qui était porté par le DEVECO et l'OITT et pour ceux qui n'y étaient pas, moi j'étais présente et en l'occurrence nous avons invité une association de Géants qui venait du Nord. J'ai même des photos à l'appui si ça peut vous rassurer. Donc, en l'occurrence, je suis ravie que vous ayez fait ce festival puisque nous les avons conviés le 06 avril 2019 au Carnaval de Dax, c'est une bonne nouvelle.

Par rapport à vos chiffres sur l'attractivité à la fréquentation thermale Madame DEDIEU, excusez-moi mais ce sont les chiffres qui seront présentés à la prochaine commission thermale du Grand Dax et que nous avons reçus hier dans la Kbox, page 23 sur 33. Alors fréquentation sur le Grand Dax, Dax 2023, 34 635 curistes, 2022, 33 533 soit une différence de 1 102, soit un pourcentage de 3,28. Ce sont vos chiffres, ce ne sont pas les miens, je vous invite à les relire. Juste pour information quand même, nous étions à 45 762 curistes sur Dax en 2019. Nous accusons une perte de fréquentation d'un peu plus de 12 000 curistes, allez nous allons être sympas, nous allons dire 10 100 entre 2019 et 2022, soit une perte de fréquentation de 26 %. C'est factuel, ce sont les chiffres.

*Propos inaudibles dans la salle.*

J'ai pas fini.

Vous nous indiquez que pour les commerçants, il y a un afflux de commerçants dans le centre-ville, vous savez quoi ? J'en serais ravie !

*Propos inaudibles dans la salle.*

Laissez moi parler s'il vous plaît.

Vous parlez de la vacance commerciale. La vacance commerciale aujourd'hui, allez dans la rue des Carmes notamment, nous avons de nombreux commerçants qui sont partis et qui ont été remplacés par des agences immobilières. Avec tout le respect que j'ai pour les agences immobilières et pour les gens qui y travaillent, je ne suis pas certaine que ce soit ça que les gens viennent chercher quand ils viennent se promener dans l'hyper centre. Et quand nous vous indiquons qu'il y a une baisse de fréquentation, ce n'est pas au doigt mouillé sur mon impression principale, c'est parce que nous discutons avec les commerçants et le ressenti dont ils nous font part et bien écoutez, je suis désolée de vous le dire mais nous ne nous faisons l'écho que de leur parole !

*Propos inaudibles dans la salle.*

À priori le chiffre d'affaires aussi qui se développe à l'air d'être assez en lien quand même. Écoutez, je ne sais pas ce sont les échos que nous avons et ce sont les chiffres qui nous sont opposés factuellement et présentés par des commerçants qui nous indiquent de grosse perte de chiffre d'affaires. Oui, oui... !

*Propos inaudibles dans la salle.*

Non mais attendez alors, je vais ce soir devant l'assemblée m'amuser à donner tous les noms des commerçants qui m'ont indiqué que leur chiffre d'affaires était en baisse ... !

**Madame Martine DEDIEU**

Madame VERDIERE-BARGAOUÏ ne vous énervez pas, ne vous énervez pas s'il vous plaît.

**Madame Axelle VERDIERE-BARGAOUÏ**

C'est magnifique !

**Madame Martine DEDIEU**

Non, il n'y a rien de magnifique. Nous vous posons une question, vous y répondez calmement, nous sommes là justement pour débattre. S'il vous plaît, nous ne sommes pas là pour nous énerver.

**Madame Axelle VERDIERE-BARGAOU**

Non mais à quel moment, vous imaginez 3 secondes que je vais vous donner les noms des commerçants dont le chiffre d'affaires accuse de grosses baisses ?

**Madame Martine DEDIEU**

Madame VERDIERE BARGAOU, quand on ne peut pas vraiment affirmer... moi aussi je peux vous dire tout et n'importe quoi et vous dire « on m'a dit ça », c'est facile.

**Madame Axelle VERDIERE-BARGAOU**

Oui, donc vous avez raison... leur chiffre d'affaires va très bien, c'est en pleine croissance, franchement, félicitations à eux.

**Madame Martine DEDIEU**

Oui, j'ai raison et non on ne vous a pas dit cela je crois.

**Madame Axelle VERDIERE-BARGAOU**

Juste une dernière chose. Ce soir, nous ne sommes pas d'accord et il est hors de question que je présente des chiffres de commerçants sans avoir demandé au préalable leur aval, je ne suis pas certaine qu'ils le souhaitent. Mais je vous le dis, il y a des commerçants en centre-ville aujourd'hui qui souffrent énormément et je ne pense pas inventer quoi que ce soit.

Dernière chose, nous n'allons pas repartir dans « nous avons pendant 12 ans réhabilité les crèches, les EHPAD, Biraben, les Baignots etc ... » on se la fait à chaque fois, ça ne sert à rien ! Juste pour vous dire, vous annoncez je ne sais plus combien 17 millions d'euros d'augmentation de dettes, à fin 2007, 44 millions ; à fin 2019, 49 millions, 5 millions d'augmentation.

*Propos inaudibles dans la salle.*

Écoutez, je suis désolée, ... non, non, il y avait un reste à réaliser de 7 millions...

Ben oui, attendez...

Si, si, écoutez c'est factuel.

*Propos inaudibles dans la salle.*

**Monsieur Alexis ARRAS**

Je veux dire, il faut être honnête. Ce qui compte, c'est le compte administratif voté, c'est vous qui l'avez voté le compte administratif 2017 ! On ne peut pas le bidonner, c'est vous qui l'avez voté ! Vous l'avez voté avec 37 millions d'euros. Ce que vous rajoutez de manière vraiment malhonnête intellectuellement, ce sont les terrains rue Pascal LAFFITTE qui ont été achetés au début de l'année 2008, donc ils ne peuvent pas être intégrés au compte administratif 2007 comptablement. Vous les avez revendus au conseil départemental qui les gère en syndicat mixte avec la Communauté d'Agglomération, Monsieur le Maire, Grégory et moi sommes membres du syndicat mixte Grand Dax Sud. Donc, vous ne pouvez pas mentir sur ce genre de chose, c'était une opération blanche. Nous pouvons dire qu'elle a été bonne ou mauvaise ça c'est une autre chose ! Mais vous avez récupéré une dette qui était à 37 millions d'euros, vous en avez rajouté 15. Et disons qu'intellectuellement vous aviez raison, que vous étiez à 43 ou 44, vous avez revendu le terrain, vous l'avez revendu ! Cela veut dire que l'opération ne compte pas comptablement, elle ne compte pas ! C'est encore pire en terme de cession, ce

n'est pas 15 ou 20 que vous avez eu, c'est 20 ou 22 peut-être ! C'est encore pire, c'est encore plus important donc c'est encore moins pardonnable.

Enfin, moi je veux bien tout entendre sur le débat, sur les curistes mais le débat de fond que nous avons eu la dernière fois sur les meublés, vous nous expliquez que d'un côté il faut moins de meublés à Dax mais qu'il faut plus de curistes. A un moment donné, là aussi intellectuellement, il va falloir s'accorder. Est-ce que nous voulons dans cette ville la capacité d'accueil des curistes ou est-ce que nous n'en voulons pas ? Si nous n'en voulons pas, nous ne voulons pas de curistes. La meilleure manière d'avoir des curistes, c'est d'avoir un habitat diversifié pour toutes les bourses et l'habitat des meublés accueille également les curistes les plus modestes.

Enfin, pour le festival Têtes en l'air, j'ai gardé un post facebook d'un groupe d'opposition...

### **Madame Martine DEDIEU**

Oui, au vu de ce qui était marqué, c'était l'opposition oui !

*Propos inaudibles dans la salle.*

### **Madame Martine DEDIEU**

Si vous voulez, je peux vous le faire passer, si vous ne l'avez vraiment pas lu. Monsieur RENDE vous avez demandé la parole.

### **Monsieur Grégory RENDE**

Oui, il y a 2 visions, une vision négative des choses qui est la vôtre et une vision positive. À force de dire que nous sommes nuls, les gens vont le penser, donc je préfère envoyer des signaux positifs à l'extérieur..

Mais oui mais vous rigolez, mais vous n'arrêtez pas d'avoir une vision négative de nos commerçants.

Ensuite, je vous rappelle qu'à Dax, il n'y a pas que la rue des Carmes, il y a bien d'autres rues dans le centre-ville de Dax. Je ne nie pas qu'il y a des commerçants qui souffrent mais ça c'est normal, c'est une crise conjoncturelle, ils souffrent à Dax, ils souffrent à Tarbes, ils souffrent à Bayonne, à Paris, ils souffrent partout ! Donc, ne mettez pas le focus sur les commerçants de la rue des Carmes qui souffrent, il n'y a pas qu'eux, c'est trop facile. Essayez d'avoir une vision un peu plus positive des choses !

Et quand je lis sur certains réseaux sociaux de vos amis que vous cautionnez, bien entendu parce que vous n'assumez pas tout, que j'ai pris un commerce pour sauver la patrie, c'est un peu lamentable de lire de tels propos sur les réseaux sociaux. Je vous invite chacun d'entre vous à mettre un euro dans une entreprise, de prendre des risques dans la vie et de participer à la vie économique de la ville. Je vous le dis parce que vos procédés sont quand même assez lamentables. Il y a des gens qui se lèvent tous les matins avec la boule au ventre parce qu'ils ne savent pas comment ils vont passer la journée, je vous le redis. Donc, la critique est facile, l'art est difficile. Donc soyez un peu plus positifs par rapport aux éléments extérieurs et je peux vous dire que je croise assez de monde en ville, de curistes qui sont très heureux d'être à Dax parce qu'ils trouvent que la ville est à taille humaine et très attractive. Nous ne sommes pas les meilleurs ambassadeurs de notre ville malheureusement, les gens trouvent notre ville très sympa et très humaine. Donc je préfère avoir ce son de cloche plutôt que le son de cloche qui consiste à dire que tout va mal.

### **Madame Martine DEDIEU**

Madame VERDIERE-BARGAOUI, je vous en prie.

**Madame Axelle VERDIERE-BARGAOU**

Plusieurs choses, encore une fois.

Monsieur ARRAS, oui effectivement il faut qu'il y ait une offre pour accueillir les curistes. Actuellement le nombre de curistes et la fréquentation thermale ne sont pas en baisse parce qu'il n'y a pas assez de logements pour les accueillir. Elle est en baisse parce qu'il y a une problématique d'attractivité de notre ville, nous ne sommes pas à saturation. Excusez-moi, nous avons perdu 10 000 curistes factuellement en 5 ans, 7 ans ?

**Madame Martine DEDIEU**

Non, non, écoutez Madame VERDIERE-BARGAOU ce n'est pas vrai, je ne peux pas vous laissez dire ça.

**Madame Axelle VERDIERE-BARGAOU**

Non, mais attendez, ne dites pas que ce n'est pas vrai, ce sont les chiffres, c'est factuel.

**Madame Martine DEDIEU**

Non, vous oubliez de parler du covid, vous n'avez pas oublié que nous avons eu le covid ? ...

**Madame Axelle VERDIERE-BARGAOU**

Excusez-moi, toutes les stations thermales ont perdu 26 % ? oui, oui, oui ...

**Madame Martine DEDIEU**

Certaines ont fermé Madame VERDIERE-BARGAOU, renseignez-vous, certaines ont fermé. Nous sommes loin d'être dans ce cas à Dax.

**Madame Axelle VERDIERE-BARGAOU**

Donc, toutes les stations thermales de France sont au minimum moins 26 % de fréquentation.

**Madame Martine DEDIEU**

Mais aujourd'hui nous ne sommes pas à moins 26 %, qu'est-ce que vous me dites là ? Alors, si vous étiez vraiment au courant des choses, vous sauriez qu'aujourd'hui et j'étais encore avec les établissements thermaux hier, nous ne nous basons plus du tout sur 2019...

Écoutez-moi, venez à une réunion avec nous, vous allez vraiment comprendre ce qu'est devenu le thermalisme aujourd'hui ! Les choses ont changé, vous ne le savez pas, vous ne voulez pas le comprendre et vous ne faites aucun effort. Alors, écoutez, moi je vous invite vraiment à ma prochaine réunion. Vous venez, nous allons discuter, vous allez avoir affaire à des professionnels et nous allons vous expliquez comment fonctionne aujourd'hui le thermalisme et comment il se pratique.

C'est pénible de vous entendre, je vous assure !

**Madame Axelle VERDIERE-BARGAOU**

C'est vous qui vous énervez Madame DEDIEU !

**Madame Martine DEDIEU**

Non, je ne m'énerve pas...

**Madame Axelle VERDIERE-BARGAOU**

Oh, si un peu quand même.

**Madame Martine DEDIEU**

Non, pas du tout je ne m'énerve pas... nous sommes obligés de vous parler ainsi pour que nous écoutiez.

**Madame Axelle VERDIERE-BARGAOU**

Il faudrait arrêter à un moment donné de nous prêter des propos que nous ne tenons pas. Alors attendez, attendez, vous savez quoi pendant 12 ans un site était animé sur les réseaux sociaux qui s'appelait Dax ma ville meurt, bizarrement, le jour de votre élection il est devenu Dax ma ville et moi, très bien soit. Chaque fois que nous évoquions en conseil municipal et en séance ce site, tout le monde avec des « cris d'orfraie » et nous disait que cela n'avait rien à voir. Donc, je vais être très claire. Certains tiennent des propos et portent des paroles que nous cautionnons, d'autres moins. Je vous défie de trouver une de mes parutions et de mes collègues...

**Madame Martine DEDIEU**

Elles sont anonymes et vous le savez très bien !

**Madame Axelle VERDIERE-BARGAOU**

Et voilà, bon, bref d'accord.

Et ensuite concernant enfin le commerce et l'attractivité de la ville Monsieur RENDE, nous avons tout de même travaillé dans la même commission pendant 6 ans, je pense, j'espère en tous cas que vous voyez quand même quel est mon souci du commerce local et du commerce de façon générale. Ce n'est pas une question d'être positif ou négatif dans les communications et les présentations. À un moment donné, nous nous inquiétons du devenir du commerce local. Vous savez ce que nous prônons, un commerce différenciant, un commerce de qualité, une proximité avec les clients. Factuellement, vous l'avez dit il n'y a pas que la rue des Carmes, il y a aussi la rue Neuve, les commerçants de la rue Saint Vincent, vous devez le savoir vous y êtes aujourd'hui. Donc nous constatons factuellement que oui aujourd'hui, plus que jamais, pour des raisons locales mais aussi nationales, conjoncturelles, qu'il est compliqué de se lever le matin et de tenir un commerce. Sauf que, ce que nous regrettons, il y a certains points sur lesquels nous pourrions fonctionner différemment. C'est le même débat que nous avons depuis 4 ans.

**Madame Martine DEDIEU**

Monsieur STETIN, je vous en prie.

**Monsieur Pierre STETIN**

Juste une petite précision, je veux bien assumer mes propos mais pas ceux des autres. Sur les réseaux sociaux, en début de mandat, nous avons interpellé Monsieur le Maire suite à certains propos qui avaient été publiés et Monsieur le Maire m'avait conseillé de ne pas prêter attention à tout ce qui circulait sur les réseaux sociaux. Donc, je vous donne le même conseil que m'a donné Monsieur le Maire puisque moi je le suis, suivez le aussi, prenez le Maire en exemple, voilà.

### **Madame Martine DEDIEU**

Je vous remercie beaucoup pour vos conseils Monsieur STETIN sincèrement.  
Je pense que nous avons fait le tour ?  
Monsieur LOUMÉ, je vous en prie.

### **Monsieur Yves LOUMÉ**

Juste une précision que je vais essayer de faire la moins agressive possible pour calmer le jeu.  
Monsieur RENDÉ a l'air de dire que vous, vous êtes les bons commerçants, les bons gestionnaires, les bons chefs d'entreprise...

*Propos inaudibles dans la salle.*

Si, si tu as parlé des gens qui se lèvent le matin, etc.  
Dans ma vie professionnelle, j'ai eu et j'ai encore une dizaine de sociétés, à part la première qui s'est plantée, dont j'ai beaucoup appris, ensuite j'ai toujours eu des sociétés florissantes.  
Je suis encore commerçant sur Dax, je sais ce que c'est de gérer une entreprise, un compte de résultat, un excédent brut d'exploitation. C'est tout.

### **Madame Martine DEDIEU**

Merci Monsieur LOUMÉ.  
Par contre Madame VERDIERE-BARGAOUI je vous laisserai mes documents pour information.  
Non, c'est terminé, nous allons procéder au vote maintenant.  
Madame HENAULT, s'il vous plaît, allez-y.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal.

### **Madame Mylène HENAULT**

Nous allons passer au vote.

**Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**ARRÊTER** les comptes des différents budgets,

**APPROUVER** les comptes administratifs 2023 des différents budgets,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Il ne faudra pas oublier de signer à la sortie les comptes administratifs, je donne la consigne à tout le monde.

### **Madame Martine DEDIEU**

Donc, pour le compte administratif du budget principal.  
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Nous avons 27 voix pour et 7 voix contre.

Pour le compte administratif du budget des fêtes.  
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Parfait, 34 voix pour.

Pour le compte administratif du budget activités assujetties à la TVA.  
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Nous avons 27 voix pour et 7 voix contre.

Pour le compte administratif du budget eau thermale.  
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Nous avons 27 voix pour et 7 voix contre.

Pour le compte administratif du budget des boues.  
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Nous avons 27 voix pour et 7 voix contre.

Pour le compte administratif du budget parc de stationnement.  
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Nous avons 27 voix pour et 7 voix contre.

Je vous remercie.

Les comptes administratifs 2023 des différents budgets sont votés, nous pouvons demander à Monsieur le Maire de revenir dans la salle.

Monsieur le Maire reprend sa place au sein de l'assemblée.

Les comptes administratifs ont été votés Monsieur le Maire.

**Pour le compte administratif du budget principal, 27 voix pour et 7 voix contre.**

**Pour le compte administratif du budget des fêtes, 34 voix pour.**

**Pour le compte administratif du budget activités assujetties à la TVA, 27 voix pour et 7 voix contre.**

**Pour le compte administratif du budget eau thermale, 27 voix pour et 7 voix contre.**

**Pour le compte administratif du budget des boues, 27 voix pour et 7 voix contre.**

**Pour le compte administratif du budget parc de stationnement, 27 voix pour et 7 voix contre.**

Voilà Monsieur le Maire, vous pouvez reprendre la présidence de la séance.

### **Monsieur le Maire**

Merci beaucoup. Oui, je reprends la présidence de l'assemblée.  
Il doit y avoir des fondements à cette règle qui interdit au représentant de l'exécutif de participer à ces débats. Je peux vous dire que c'est assez frustrant mais au moins tous les éléments ont été donnés.  
Nous passons à l'affectation définitive des résultats avec Mylène HENAULT.

## **8) Objet : RÉSULTATS 2023 : AFFECTATION DÉFINITIVE**

### **Madame Mylène HENault**

Merci.

Alors, nous avons déjà vu les résultats provisoires donc ce sont les mêmes puisqu'il n'y a pas eu de changement mais je vais quand même me faire un plaisir de vous les rappeler, notamment pour le budget principal où le cumul des résultats affecté est de 9 489 000, c'est vraiment un résultat très satisfaisant, quoi qu'on en dise.

Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 3 489 000 € et nous allons donc affecter à la section de fonctionnement en report 6 000 057 €.

Pour l'eau thermale, le cumul des résultats est de 667 000 € que nous affectons directement en section de fonctionnement.

Pour les boues thermales le résultat final est de 295 986 €. Ces 2 budgets, c'est bien ce que nous avons dit tout à l'heure, ont quand même des résultats d'exercice déficitaires mais qu'avec les résultats antérieurs reportés nous restons encore dans le positif dans les résultats à affecter. Nous affectons ce résultat de 295 000 € à la section de fonctionnement.

Le budget des fêtes, cumul des résultats à affecter 535 000 €, comme il y a un petit déficit en investissement, nous n'affectons en section de fonctionnement que 520 000 €.

Au parc de stationnement le cumul des résultats affecté est de 199 214 € que l'on affecte de la façon suivante, 67 327 € en investissement et 131 886 € en fonctionnement.

Pour le dernier budget annexe, activités assujetties à TVA le résultat final est de 193 983 € que l'on affecte en investissement puisque la section d'investissement est déficitaire.

Est-ce qu'il y a des questions ?

### **Monsieur le Maire**

Non, pas de question.

### **Madame Mylène HENault**

**Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**APPROUVER** l'affectation des résultats définitifs 2023 pour les différents budgets de la ville, conformément au tableau joint en annexe,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Monsieur le Maire**

Merci, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité**, merci.

Nous passons maintenant à la saison culturelle 2024-2025 avec la programmation et les tarifs, Martine DEDIEU.

## **9) Objet : SAISON CULTURELLE 2024-2025 : PROGRAMMATION ET TARIFS**

### **Madame Martine DEDIEU**

Merci Monsieur le Maire, chers collègues, la saison culturelle municipale au théâtre de l'Atrium se déroulera entre septembre 2024 et juin 2025. La commercialisation de la billetterie des spectacles débutera mi-juin pour les abonnements et mi-juillet pour les places à l'unité.

Dans le cadre de la saison culturelle municipale, présentée au théâtre de l'Atrium, la ville de Dax poursuit les objectifs en proposant une programmation de qualité et pluridisciplinaire, telle du théâtre, de la musique et de la danse. La programmation artistique sera poursuivie autour de spectacles populaires et grand public, avec une ligne directrice affirmée autour du divertissement, du rire et de l'humour. Le théâtre de l'Atrium reste un lieu culturel phare pour l'attractivité locale et touristique de notre ville. Les 3 autres programmations associatives qui sont les Amis du Théâtre Populaire, les Jeunesses Musicales de France et Latitude production,= viendront compléter cette offre.

Toujours à l'honneur, la «P'tite saison culturelle», programmation jeune public avec des spectacles à voir en famille.

Dans le cadre scolaire les élèves dacquois des écoles maternelles, primaires et collèges bénéficieront comme chaque année du maintien des actions d'éducation artistique et culturelle les EAC.

Pour résumer, la saison culturelle 2024-2025 sera composée de 13 spectacles «tout public», vous aurez entre autres, pour la première fois à Dax, une comédie musicale Joséphine BECKER, vous trouverez en annexe 1 d'ailleurs le détail de la saison complète. 3 spectacles «jeune public et famille» dans le cadre de la «P'tite saison culturelle», un gala de danse des élèves du Conservatoire comme chaque année qui aura d'ailleurs lieu en fin de semaine les 17 et 18 et pour la 2ème année, le festival «Les artistiques» des jeunes talents dacquois.

Les bons résultats de la fréquentation et les recettes qui en découlent, permettent de ne pas augmenter les tarifications pour la nouvelle saison.

Dans un objectif de fidélisation des publics autour de la saison culturelle les abonnements sont reconduits et se limiteront à une seule formule. Le tarif abonné est ainsi accordé à partir de 6 spectacles différents achetés simultanément par une même personne, ainsi qu'aux groupes constitués de plus de 9 personnes ou aux comités d'entreprises selon le principe d'une réduction de 3 € / billet.

Le tarif réduit est accordé uniquement sur présentation d'un justificatif en cours de validité pour les jeunes et étudiants de moins de 25 ans, les chômeurs et les bénéficiaires du RSA, sur le principe d'une réduction de 10 € / billet.

Le tarif unique concerne les spectacles jeunes publics, le festival « Les artistiques » et le Gala de danse. Vous avez la tarification en annexe 1, je ne vais tout reprendre.

Comme sur la précédente saison, la ville appliquera 1 € de frais de gestion par billet pour la vente des billets à l'unité sur l'ensemble des canaux de distribution. L'OITT prélèvera 1 € de frais de gestion pour la vente des billets à l'unité sur la billetterie en vente physique à l'OITT. Les billets vendus par l'OITT seront donc proposés au public au prix indiqué +1 € de frais de gestion.

La billetterie sera assurée par le service culture conformément à la régie de recettes instituée. La ville de Dax assurera la vente par internet, la vente des abonnements et la vente de billets à l'unité dans le hall de l'Atrium, une heure avant chaque spectacle. L'Office Intercommunal de Tourisme et de Thermalisme du Grand Dax assurera la vente des billets à l'unité dès l'ouverture des locations jusqu'au jour du spectacle, conformément à la convention annuelle proposée en annexe 3.

Les billets vendus ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés à l'exclusion d'une annulation, d'une modification ou d'un report du spectacle, du fait de l'organisateur ou du producteur. Dans ce cas, le remboursement s'effectuera, sur présentation du billet dans un délai d'un mois après le spectacle, par virement bancaire sur présentation d'un RIB.

La ville prendra en charge les cachets artistiques, les frais de restauration, d'hébergement, de transport, de défraiement, de résidence, de tous les intervenants ainsi que les dépenses techniques et logistiques.

Le budget prévisionnel s'élève à 200 000 €. Vous avez le plan de financement sous les yeux. Nous allons demander les subventions auprès de la Région pour 8 000 € et du Département pour 15 000 €.

Les crédits correspondants aux dépenses et aux recettes sont inscrits au budget culture de la ville de Dax, exercice 2024.

Y a-t-il des questions ?

**Monsieur le Maire**

Il n'y a pas de question.

**Madame Martine DEDIEU**

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

**APPROUVER** la programmation de la saison culturelle du théâtre de l'Atrium de septembre 2024 à juin 2025, telle que présentée en annexe 1,

**APPROUVER** le plan de financement présenté ci-dessus,

**FIXER** les tarifs des différents spectacles tels que présentés en annexe 1,

**ADJOINDRE** à tous ces tarifs, des frais de gestion fixés à 1 € par billet, à l'exclusion des abonnements,

**AUTORISER** la mise en vente d'une partie de la billetterie de la saison culturelle 2024-2025 à l'Office Intercommunal de Tourisme et du Thermalisme du Grand Dax,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Monsieur le Maire**

Merci, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité**, merci.

Point suivant, l'éducation artistique et culturelle 2024-2024, programmation et tarifs, toujours Martine DEDIEU.

**10) Objet : EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2024- 2025 : PROGRAMMATION ET TARIFS**

Depuis plusieurs années, la ville de Dax met en œuvre des actions de médiation et des parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) au bénéfice de tous les enfants scolarisés à Dax : écoles maternelles, élémentaires et collèges.

Ce sont plus de 4 000 élèves qui bénéficient chaque année d'au moins une action dans le cadre de cette programmation.

Celle-ci est formalisée dans un document, le Livret de l'enseignant, qui est diffusé dans toutes

les écoles en fin d'année scolaire, afin que les classes intéressées puissent s'inscrire dès la rentrée scolaire de septembre.

Ces parcours se construisent dans la complémentarité des temps scolaires, périscolaires, extra-scolaires d'une part, des enseignements et des actions éducatives d'autre part.

Ils nécessitent la mobilisation des acteurs de la communauté éducative et des services municipaux, afin de proposer des spectacles, des rencontres avec les artistes, des expositions, des ateliers de pratiques artistiques, des visites commentées du théâtre de l'Atrium... soit autant d'occasions de sensibiliser l'enfant au langage et à la démarche artistique, d'éveiller son sens critique et de le rendre curieux du monde qui l'entoure.

De septembre 2024 à juin 2025, ce sont plus de 16 projets d'Éducation Artistique et Culturelle qui seront proposés à tous les élèves sur les thèmes de l'éducation à l'image, du spectacle vivant (musique, danse, théâtre), de la littérature et de l'écriture, du patrimoine. Le théâtre de l'Atrium, la galerie d'expositions, le conservatoire de musique et de danse, l'école d'arts plastiques, la bibliothèque, le musée de Borda, les archives municipales et des associations culturelles seront les structures dédiées à ces événements.

3 compagnies différentes se produiront au théâtre de l'Atrium pour les écoles maternelles, élémentaires et les collèges. Des ateliers seront également proposés par des médiateurs, des intervenants extérieurs et des associations comme « Du cinéma plein mon cartable ».

La ville prendra en charge les cachets artistiques, les frais de restauration, d'hébergement, de transport, de défraiement, de résidence de tous les intervenants ainsi que les dépenses techniques et logistiques.

Le budget prévisionnel de l'opération s'élèvera à 15 000 € en dépenses et 4 000 € en recettes, hors coûts valorisés pour les actions réalisées en interne, par du personnel municipal dans le cadre de leurs missions de médiation.

Les crédits correspondants aux dépenses et aux recettes sont inscrits au budget culture de la ville de Dax, exercice 2024.

Ces actions sont réalisées à titre gratuit dans les écoles. Les tarifs proposés dans le cadre des EAC pour la participation aux spectacles au Théâtre de l'Atrium sont pour les lycéens et les collégiens 5 € / élève ; les élémentaires 4 € / élève, les maternelles 3 € / élève et ce sera gratuit pour les accompagnants.

Y a-t-il des questions ?

**Monsieur le Maire**

Il n'y a pas de question.

**Madame Martine DEDIEU**

Il sera donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

**VALIDER** la programmation, le budget prévisionnel et les tarifs proposés ci-dessus, concernant les spectacles au théâtre dans le cadre des projets d'Éducation Artistique et Culturelle,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Monsieur le Maire**

Merci, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité**, merci.

Les tarifs de location pour le théâtre de l'Atrium.

## **11) Objet : THEATRE DE L'ATRIUM : TARIFS LOCATION**

### **Madame Martine DEDIEU**

Le Théâtre de l'Atrium est une salle de spectacles classée à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, pour son architecture Art déco depuis 1986. Cet équipement est un lieu patrimonial et culturel emblématique de la ville de Dax, inauguré en 1928. Le théâtre accueille de septembre à juillet diverses manifestations culturelles, congrès, réunions et assemblées générales, associatives et professionnelles.

La saison culturelle de spectacles vivants de la ville avec environ 20 spectacles proposés. Les Amis du théâtre populaire, Latitude productions, les Jeunesses musicales de France, la Ligue de l'enseignement laïque sont de partenaires culturels de la ville de Dax. Chacun dans son domaine vient compléter cette programmation, offrant ainsi aux différents publics un large éventail culturel.

Le théâtre est occupé environ 220 jours par an. Deux configurations de la salle sont possibles, l'une de 432 places et l'autre de 498 places grâce à la remise en état du proscenium.

Le coût de fonctionnement de l'équipement est estimé à 1 500 € par journée d'utilisation (personnel, matériel, fluides). Sa location implique la mise à disposition de la salle de spectacles et de son parc de matériel technique, des équipements annexes (hall d'entrée, loges...), de 3 techniciens minimum et du personnel nécessaire à la sécurité des personnes, conformément au règlement de sécurité, la prise en charge financière par la ville des fluides consommés, le nettoyage de la salle.

Les tarifs de location s'appliquent à tous les utilisateurs, sauf cas d'exonération qui sont les manifestations touchant à la promotion de la ville, les partenaires institutionnels de la ville, comme les services de l'État, la région Nouvelle-Aquitaine, le département des Landes, les services de l'agglomération du Grand Dax, les lycées et collèges de Dax..., les partenaires de la saison culturelle, comme les associations suivantes : Amis du théâtre, Latitude production, Jeunesse musicale de France, Ligue de l'enseignement, les associations culturelles de Dax, à l'occasion d'un spectacle gratuit, une fois par an et sous réserve de disponibilité du théâtre, les associations caritatives et / ou humanitaires de Dax, à l'occasion d'un spectacle à caractère culturel, une fois par an et sous réserve de disponibilité du théâtre.

Toute demande devra recevoir une décision préalable de validation.

Un coût minimum sera toujours facturé aux utilisateurs même en cas d'exonération accordée : prestations supplémentaires obligatoires d'accueil et de sécurité (tarif de 240 € HT pour un service de 4h).

Concernant la tarification, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs de location du théâtre par rapport à l'année 2023. Les dépenses et les recettes d'exploitation sont affectées au budget annexe « activités assujetties à la TVA ».

Les crédits correspondants aux dépenses et aux recettes sont inscrits au budget culture, exercice 2024.

Y a-t-il des questions ?

### **Monsieur le Maire**

Il n'y a pas de question.

### **Madame Martine DEDIEU**

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

**APPROUVER** à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024, les tarifs de location du Théâtre de l'Atrium, tels que présentés en annexe,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Monsieur le Maire**

Merci, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité**, merci.

Les sonates champêtres reviennent en 2024.

**12) Objet : SONATES CHAMPÊTRES 2024**

**Madame Martine DEDIEU**

Exactement, il s'agit de la 4<sup>ème</sup> édition des Sonates champêtres, ce rendez-vous musical gratuit au parc du Sarrat. Pour les sonates le public est installé en plein air, sur une chaise longue et assiste à un concert interprété par des formations musicales classiques ou jazz.

La nouveauté 2024 l'entrée se fait sans inscription préalable, dans la limite de la capacité du site et des 150 chaises mises à disposition du public. Les personnes qui le souhaitent peuvent amener leurs propres chaises ou s'asseoir par terre, il n'y a aucun problème.

Le budget global de l'opération s'élève à 2 600 €. Les crédits correspondants aux dépenses et recettes sont inscrits au budget de la ville de Dax, exercice 2024.

La programmation est jointe à la délibération, elle peut être modifiée mais normalement c'est bien celle-ci qui devrait se produire.

Y a-t-il des questions ?

**Monsieur le Maire**

Il n'y a pas de question.

**Madame Martine DEDIEU**

Il sera donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

**APPROUVER** la programmation telle que présentée ci-dessus,

**APPROUVER** le plan de financement présenté,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Monsieur le Maire**

Merci, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité**, merci.

Le festival Dax Motors and Blues revient aussi et nous présentons une convention.

### **13) Objet : FESTIVAL DAX MOTORS AND BLUES 2024 : CONVENTION**

#### **Madame Martine DEDIEU**

L'association Dax Motors n' Blues organise la 14<sup>ème</sup> édition du festival du 05 au 07 juillet 2024 dans le Parc Théodore Denis à Dax.

La programmation artistique est axée autour de la musique blues, avec l'organisation d'une douzaine de concerts où se croisent artistes internationaux et groupes locaux. L'objectif des organisateurs est de recevoir 21 000 visiteurs au total, à la fois un public averti et familial.

La programmation musicale, jointe à la délibération, sous réserve de modifications aussi.

Il est proposé de soutenir ce festival qui contribue à l'animation de la ville, événement complémentaire de l'offre culturelle municipale.

Le budget prévisionnel de l'édition 2024 s'élève à 283 757 €. Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € à l'association, dès l'approbation de la délibération par le conseil municipal afin de permettre à l'organisateur de verser les acomptes à ses fournisseurs et à ses prestataires.

A noter aussi que la valorisation du soutien matériel, technique et humain par les services de la ville est estimée à 18 000 €, ce qui est loin d'être neutre.

Y a-t-il des questions ?

#### **Monsieur le Maire**

Il n'y a pas de question.

#### **Madame Martine DEDIEU**

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

**APPROUVER** le versement d'une subvention de 20 000 € à l'association Dax Motors n' Blues,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Dax Motors n' Blues (annexe 1),

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### **Monsieur le Maire**

Merci, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité**, merci.

Le spectacle Landes émotions à présent qui aura lieu en 2024 pendant les fêtes, Pascal DAGES.

### **14) Objet : FETES DE DAX 2024 : SPECTACLE « LANDES EMOTIONS » CONVENTION DE CO-ORGANISATION AVEC LA SAS LA VUELTA**

#### **Monsieur Pascal DAGES**

Merci Monsieur le Maire et très exactement le 15 août 2024 à 22h, c'est la société « La Vuelta » présidée par Monsieur Frédéric Vergonzeanne qui nous a proposé ce spectacle comme l'année dernière et nous avons accepté d'être les co-organisateur de ce spectacle.

Des projets de convention de co-organisation et de prestation de billetterie sont annexés.

La ville de Dax prendra en charge entre autres, la mise à disposition des Arènes avec le personnel affecté pour ce type de spectacle, pour un montant de 1 500 euros, les services de sécurité et de secours pour un montant de 3 006 €, la mise à disposition du personnel technique, l'assurance responsabilité civile, la communication sur les supports édités à l'occasion de la Feria. Ces dépenses sont estimées à 4 506 €.

L'association prendra en charge le plateau artistique, la location et/ou l'achat du bétail, les contrats d'engagement, les frais d'organisation, les animations, les supports de communication spécifiques au spectacle et la billetterie.

Le budget artistique prévisionnel de la manifestation, joint en annexe, s'élève à 22 360 €.

Le spectacle est payant et les tarifs proposés sont dans la délibérations. Ils vont pour le tarif adulte de 21 € à la gratuité pour les enfants de moins de 4 ans. Sachant qu'il y a un tarif préférentiel de 18 € qui est proposé pour les personnes en fauteuil roulant et leurs accompagnateurs, 12 places sont disponibles.

Les conditions financières sont les suivantes, le partage des recettes ne pourra s'opérer que si l'équilibre financier de la manifestation est réalisé à concurrence de 26 866 €, soit 22 360 € budget artistique + 4 506 € dépenses prises en charge par la ville de Dax. Ce qui fait à peu près 2 000 à 2 300 entrées. A partir de cet équilibre financier un partage des recettes sera appliqué selon la répartition suivante, 86 % pour l'association et 14 % pour la ville de Dax.

Dans le cas de déficit financier, ce qui ne se passera pas, le même taux de répartition serait appliqué.

La vente sera effectuée par le personnel de la billetterie des Arènes.

Elle sera possible à compter du 17 juin 2024 sur «daxlaferia.fr» et à partir du 15 juillet 2024 au bureau des Arènes, le site restant toujours ouvert évidemment.

Les frais seront de 6 € pour les envois pari en courrier, de 25 € HT par série de 500 billets, des frais de gestion, tout comme pour les billets de corrida sont de 1,50 € par billet.

Les modalités de remboursement de billets sont prévues pour cause de report du spectacle, pour cause d'annulation du spectacle également. Les crédits correspondants aux dépenses et recettes sont inscrits au Budget primitif des Fêtes, exercice 2024.

Est-ce qu'il y a des questions ? Non.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

**AUTORISER** l'organisation de ce spectacle dans les conditions citées ci-dessus,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions de co-organisation et de prestation de billetterie avec la SAS « La Vuelta » ,

**FIXER** les tarifs relatifs à la prestation de billetterie, frais d'envoi et frais de gestion tels que proposés ci-dessus,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Monsieur le Maire**

Merci, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité**, merci.

La Nuit du toro à présent qui elle aura lieu en septembre.

## **15) Objet : SAISON FESTIVE ET TAUROMACHIQUE 2024 : SPECTACLE «NUIT DU TORO »**

### **Monsieur Pascal DAGES**

Oui, alors c'est un peu la même délibération, je vais essayer d'aller encore plus vite mais c'est un retour depuis l'absence notable l'année dernière. Cela avait été regretté par beaucoup de participants de Toros y Salsa. En raison de la coupe du monde de rugby nous n'avions pas donné ce spectacle dans les arènes, spectacle qui existe depuis 2006, je le précise.

La ville de Dax et la SAS La Vuelta sont co-organisateurs de ce spectacle. La ville de Dax met à disposition les arènes pour un montant de 1 500 €, les services de sécurité et de secours affectés pour un montant de 3 006 €, une participation aux frais concernant la réception des acteurs à l'issue du spectacle, pour un montant maximal de 500 €, l'assurance responsabilité civile, la communication sur tous les supports édités à l'occasion de la Feria et de Toros y salsa. Ces dépenses sont estimées à 5 006 €.

L'association prendra en charge comme tout à l'heure le plateau artistique et les frais s'y rattachant pour un budget qui est là supérieur, il s'élève à 107 450 €.

Le spectacle est payant bien entendu et les tarifs proposés par l'association démarrent à 37€ jusqu'au gradin supérieur, le rang 6 étant à 15 €.

Un tarif préférentiel est proposé pour les personnes à mobilité réduite et leurs accompagnateurs à 15 €. Un tarif enfants jusqu'à 14 ans est proposé en gradins supérieurs rangs 2 à 6 à 5 €.

Les conditions financières sont les suivantes. Le partage des recettes ne pourra s'opérer que si l'équilibre financier de la manifestation est réalisé à concurrence de 112 456 €, à partir de cet équilibre financier et jusqu'à 130 700 € de recettes, la Sas La Vuelta versera à la ville de Dax une somme forfaitaire de 3 500 € mais nous atteindrons des plafonds supérieurs. De 130 701 € de recettes à 154 800 € l'association percevra 88 % et la ville de Dax 12 %. De 154 801 € de recettes à 168 700 €, 86 % pour l'association et 14 % pour la ville de Dax et à partir de 168 701 € de recettes : 84 % pour l'association et 16 % pour la ville de Dax.

Dans le cas de déficit financier, celui-ci sera supporté par les deux co-organisateurs en appliquant le taux de répartition suivant : 84 % pour l'association et 16 % pour la ville de Dax. La vente sera effectuée par le personnel de la billetterie des Arènes.

Elle sera possible à compter du 17 juin 2024 sur [daxlaferia.fr](http://daxlaferia.fr) et à partir du 15 juillet 2024 au bureau des arènes, le site restant lui aussi ouvert.

Les tarifs sont les mêmes, frais d'envoi en courrier suivi 6 €, frais de billetterie 25 € HT par série de 500 billets, frais de gestion 1,50 € par billet

Les modalités de remboursement de billets sont exactement les mêmes que sur la précédente délibération.

Les crédits correspondants aux dépenses et recettes sont également inscrits au Budget primitif des Fêtes, exercice 2024.

Est-ce qu'il y a des questions ?

### **Monsieur le Maire**

Je vous remercie. C'était vraiment très complet. Nous avons des délibérations qui sont rapportées de manière très complète.

Pas de question.

### **Monsieur Pascal DAGES**

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

**AUTORISER** l'organisation de ce spectacle dans les conditions citées ci-dessus,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions de co-organisation et de prestation de billetterie avec la SAS « La Vuelta »

**FIXER** les tarifs relatifs à la prestation de billetterie, frais d'envoi et frais de gestion tels que proposés ci-dessus,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Monsieur le Maire**

Merci, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité**, merci.

Les tarifs des produits dérivés pour la saison festive et tauromachique.

**16) Objet : SAISON FESTIVE ET TAUROMACHIQUE : TARIFS DES PRODUITS DÉRIVÉS**

**Monsieur Pascal DAGES**

Nous préparons les fêtes. Vous savez qu'en 2021 nous avons créé une charte graphique mettant le site des arènes en lumière et tous ces produits dérivés concourent à la valorisation de nos arènes, qui est le monument le plus visité de Dax. La commercialisation de ces produits est assurée par la billetterie des arènes et par l'Office International ... Intercommunal du Tourisme et du Thermalisme, c'est ça, Dax c'est international !

**Monsieur le Maire**

Vus les échanges auxquels on a assisté, je pense qu'on y est bientôt !

**Monsieur Pascal DAGES**

Bien sûr, c'est évident que nous dépassons les frontières !

Pour cette année, il est proposé de ne pas développer de nouveaux produits et de reconduire les tarifs à l'identique avec, je le rappelle, un tarif avantageux pour les abonnés temporada ou de la feria sur la gamme « Arènes de Dax », une petite remise de 35 %.

Il convient de fixer l'ensemble des tarifs présentés en annexe.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif des fêtes.

Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas.

**Monsieur le Maire**

Au budget annexe et primitif.

Pas de question.

**Monsieur Pascal DAGES**

Il sera donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

**APPROUVER** les tarifs de vente annexés à la présente délibération à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à délivrer gracieusement des produits dérivés à titre protocolaire,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Monsieur le Maire**

Je me suis surveillé à juste titre.  
Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
**Voté à l'unanimité**, merci.

Une délibération je le disais à la jonction de vos compétences Monsieur DAGES, le parking mais pour les fêtes.

**17) Objet : FETES DE DAX 2024 : TARIF DU PARKING DES BERGES DE L'ADOUR – BAINOTS**

Le parking se rapproche des fêtes. Il y aura cette année trois zones mixtes gratuites de parking-camping situées : à Saint Paul les Dax route de Lestrille avec 1 300 places, à Saint Vincent de Paul route de Guirlet avec 1 300 places.

Attention je précise bien l'adresse route de Guirlet parce qu'il y a du changement par rapport à l'année dernière, c'est plutôt vers Buglose. Et à Narrosse, route de l'observatoire avec 1 100 places.

Une zone de parking gratuite située à l'Aérodrome avec 250 places.

Et une zone mixte parking-camping payante au cœur de la fête (Berges de l'Adour – Baignots) qui proposera cette année 300 places supplémentaires. Et qui permettra donc d'accueillir 1 400 véhicules sur cette zone.

Au regard des années précédentes, il est proposé cette année de maintenir le tarif forfaitaire de 65 € TTC pour la durée des fêtes (du 14 au 18 août). Ce tarif s'applique quel que soit le nombre d'occupants dans la voiture et quel que soit le nombre de jours de stationnement.

Les recettes attendues en hausse évidemment puisqu'il y a plus de disponibilité et sans augmenter les tarifs, je le re précise.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget des fêtes, exercice 2024.

Est-ce qu'il y a des questions ? Non.

Il sera donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

**APPROUVER** l'organisation du parking des berges de l'Adour-Baignots,

**FIXER** le tarif tel que proposé ci-dessus,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Monsieur le Maire**

Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
**Voté à l'unanimité**

On passe, je coupe le micro. On passe maintenant aux subventions 2024 aux associations, avec Amine BENALIA BROUCH.

## **18) Objet : ASSOCIATIONS : SUBVENTIONS 2024**

### **Monsieur Amine BENALIA BROUCH**

Merci Monsieur le Maire.

Comme chaque année, la ville de Dax s'engage depuis de nombreuses années dans la mise en œuvre des projets provenant du monde associatif. Ce soutien s'inscrit dans le déploiement des politiques publiques initiées et menées par la collectivité et par l'exercice d'activités de service public rendues par un certain nombre d'associations, notamment dans les domaines sportifs, sociaux et culturels.

Le tissu associatif dacquois est dense et diversifié, il constitue un maillon essentiel dans le dynamisme de la vie de la cité. Les associations dacquoises bénéficient toutes d'une manière ou d'une autre du soutien de la collectivité : accompagnement, aide financière, prestation en nature, domiciliation.

Et l'engagement de la ville de Dax auprès des associations se réalise également dans un cadre budgétaire respectueux des finances publiques permettant d'apporter aux associations les aides que vous avez de citer à la suite de la campagne annuelle de subvention pour l'exercice 2024 et de l'analyse des dossiers déposés par les associations sont proposées à l'approbation du conseil municipal.

Les subventions aux associations telles que figurant dans les tableaux ci-annexés, sous réserve que le dossier de demande soit complet le versement de la subvention ne sera effectué qu'à cette dernière condition la municipalité garde la possibilité de déclarer la temporalité d'attribution d'une subvention d'action qu'après le retour des pièces financières justificatives des frais concernés par l'action.

### **Monsieur le Maire**

Est-ce qu'il y a des questions ?  
Il n'y en a pas.

### **Monsieur Amine BENALIA BROUCH**

**Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**ATTRIBUER** les subventions aux associations pour l'exercice 2024, conformément aux tableaux annexés à la présente délibération et sous réserve que leur dossier soit complet,

**DÉCIDER** de ne verser les subventions aux associations qu'à la condition que celles-ci respectent l'ensemble des droits et obligations auxquels elles sont tenues, en vertu de dispositions législatives ou réglementaires et de tout engagement contractuel à l'égard de tiers, le versement de ces subventions n'étant effectué qu'à cette condition,

**APPROUVER** les projets de conventions de financement annexés à la présente délibération,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions avec les associations dont le montant est supérieur à 23 000 €, ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

### **Monsieur le Maire**

Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Donc la délibération est **adoptée avec 28 voix pour et 7 abstention** sur ces accompagnements des associations.

Nous passons à un groupement de commande pour des produits d'entretien et c'est le retour de Mylène HENAULT.

## **19) Objet : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES : ACHAT DE PRODUITS D'ENTRETIEN**

### **Madame Mylène HENAULT**

Merci Monsieur le Maire.

Alors la Communauté d'Agglomération du Grand Dax a proposé aux communes membres et à leurs établissements publics d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de produits d'entretien.

Compte tenu des besoins de la ville de Dax et de l'intérêt de mutualiser les achats, il est proposé aux membres du conseil municipal d'adhérer à ce groupement de commandes, dont les modalités de fonctionnement sont décrites dans la convention ci-jointe.

Il est notamment prévu, conformément aux dispositions de l'article L. 1414-3 du Code général des collectivités territoriales, l'attribution du marché par une commission d'appel d'offres spécifique au groupement de commandes, composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant élus parmi les membres à voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement.

### **Il sera donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**APPROUVER** l'adhésion au groupement de commandes et les termes de la convention afférente, jointe en annexe, relatif à l'achat de produits d'entretien,

**DE DESIGNER** Madame Duzert Aline en qualité de membre titulaire de la commission d'appel d'offres ad hoc, et Madame Eridia Martine en qualité de membre suppléant,

**D'AUTORISER** Madame la 1ère Adjointe à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant .

### **Monsieur le Maire**

Merci. Puisqu'il n'y avait pas de question je crois, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité**

Nous enchaînons avec une centrale d'achat, une adhésion pardon à la centrale du RESAH

## **20) Objet : ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DU RESAH**

### **Madame Mylène HENAULT**

Le RESAH ce qui veut dire Réseau des Acheteurs Hospitaliers est un Groupement d'Intérêt Public national dont l'objectif est d'appuyer la mutualisation et la professionnalisation des achats des pouvoirs adjudicateurs intervenant à titre principal ou accessoire dans le secteur sanitaire, médico-social et social. Elle compte près de 2 600 adhérents et dispose d'une offre

élargie de marchés relevant de différentes familles d'achat, notamment en matière informatique et de services de télécommunication.

L'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax au RESAH et à ses marchés de service de télécommunication, permet aux communes membres qui le souhaitent, de bénéficier des conditions tarifaires des marchés concernés en contrepartie d'un coût annuel d'adhésion de 600 € net de taxes pour les communes de plus de 20 000 habitants.

Les marchés concernés sont les suivants :

- fourniture de services opérés de télécommunications fixes et prestations associées
- fourniture de services opérés de télécommunications mobiles et prestations associées

La Communauté d'Agglomération du Grand Dax ayant manifesté sa volonté d'adhérer au RESAH, la ville de Dax, dans un souci de rationalisation de ses achats, souhaite également bénéficier des conditions tarifaires de cette centrale d'achat dans les domaines mentionnés ci-dessus, en contrepartie d'un coût d'adhésion annuel de 600 € net de taxes.

### **Il sera donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**APPROUVER** l'adhésion au RESAH en contrepartie du coût annuel d'adhésion de 600 € net de taxes,

**DESIGNER** Madame Gisèle Camiade en qualité de représentant de la ville au sein de l'assemblée générale du GIP RESAH et Monsieur Guillaume Séguier

**AUTORISER** Madame la 1ère Adjointe à signer le bulletin d'adhésion et toutes les pièces s'y rapportant.

### **Monsieur le Maire**

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Non.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité**

Nous passons au plan d'action d'égalité professionnelle femme homme 2024-2026

## **21) Objet : PLAN D'ACTION EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES HOMMES 2024 – 2026**

### **Madame Mylène HENAULT**

Conformément à nos obligations réglementaires nous devons renouveler le plan d'action pluriannuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour la période 2024-2026. Pour rappel, le précédent plan couvrait la période 2021-2023.

Ce nouveau plan d'action a été construit à partir des réalisations du plan précédent et des nouvelles perspectives d'actions souhaité en faveur de l'égalité professionnelle.

Ce plan s'articule autour de 5 axes forts:

- 1 : Intégrer pleinement l'égalité professionnelle femmes hommes dans nos politiques RH
- 2 : Évaluer, prévenir et le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes,
- 3 : Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique,
- 4 : Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale,
- 5 : Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Comme vous le verrez, à la lecture de ce plan, ce dernier se veut concret et pragmatique. La réalisation des actions sera évaluée annuellement par le Comité de Veille interne mis en œuvre à cet effet. Ce comité permet d'associer des agents, des représentants du personnel et des élus à la démarche. Ce plan s'inscrit donc dans la continuité des démarches initiées jusqu'à présent avec la volonté de continuer et d'agir sur le terrain par des actions fortes de sensibilisation, formation ou encore par le traitement immédiat de situations sensibles. Il a vocation à inscrire dans le temps des actions menées et 36 actions sont prévues dans le cadre de ce nouveau plan d'action que vous pouvez lire dans le plan qui est annexé.

Est-ce que vous avez des questions ?

**Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**PRENDRE ACTE** de la présentation du plan d'action égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour la période 2024-2026,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**Monsieur le Maire**

Merci.  
Nous passons au vote

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité**

Merci.

Le tableau des effectifs et sa mise à jour.

## **22) Objet : TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATIONS DE POSTES**

**Madame Mylène HENAULT**

Alors ça c'est une délibération récurrente le tableau des effectifs est mis à jour régulièrement au fil des évolutions de missions et des mouvements de personnel

Les créations de poste sont réalisées à effectif constant dans le cadre des évolutions de missions et recrutements ou remplacements sur des postes vacants.

Dans le cadre des recrutements en cours ou à venir et des nominations sur un grade supérieur, les grades qui seront non pourvus à l'issue du recrutement seront supprimés lors d'une mise à jour ultérieure en fin d'année. Pour rappel, l'avis du Comité social territorial est requis avant la suppression des postes.

Vous avez tout le descriptif dans la délibération.

Est ce que vous avez des questions à poser ? Non, c'est parfait.

**Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**APPROUVER** le tableau des effectifs ci-annexé,

Les crédits nécessaires sont prévus au CHAPITRE 012 du budget 2024.

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

**Monsieur le Maire**

Merci.

Nous passons au vote

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité.**

Et le règlement prévention, santé et sécurité au travail.

**23) Objet : PRÉVENTION SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL : RÈGLEMENT**

**Madame Mylène HENAULT**

Le règlement prévention santé et sécurité au travail n'est pas un document obligatoire dans la fonction publique territoriale. Cependant, il est fortement recommandé aux collectivités territoriales d'en adopter un et de le diffuser, afin que l'ensemble du personnel de la collectivité connaisse ses droits et obligations en matière de santé et de sécurité au travail.

Le règlement rédigé pour les agents de la ville de Dax s'adresse à l'ensemble des agents de la collectivité et il est destiné à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans la collectivité. Il précise les dispositions applicables à la collectivité en matière d'hygiène et de sécurité. Il a été co-rédigé avec les membres de la Formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

Ce document reprend différentes informations générales en matière de prévention, de formation à la sécurité, de présentation des différents documents mis en place et de dispositifs spécifiques Ce règlement sera diffusé et affiché dans les locaux de travail pour être connu de l'ensemble des agents

Est ce que vous avez des questions à poser ?

**Il sera donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**APPROUVER** le règlement prévention, santé et sécurité au travail des agents de la ville de Dax annexé à la présente délibération,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Monsieur le Maire**

Merci, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité**

Merci Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON maintenant pour les tarifs périscolaires et le règlement intérieur 2024-2025.

## **24) Objet : TARIFS PERISCOLAIRES 2024/2025 ET REGLEMENT INTERIEUR**

### **Madame Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON**

Oui merci, alors les activités périscolaires sont des services proposés aux familles qui désignent plusieurs temps périscolaires.

En maternelle, afin de permettre aux parents de concilier le temps professionnel et le temps familial, les accueils périscolaires offrent aux enfants des activités ludiques et récréatives avant et après la classe.

En élémentaire, des ateliers éducatifs sont proposés aux familles afin de diversifier les modes d'accueil. Ils sont ouverts de façon souple : les parents peuvent venir rechercher leur enfant à tout moment dans la tranche horaire d'ouverture.

En parallèle, des études surveillées permettent aux enfants de réaliser le travail personnel demandé par leur enseignant.

Depuis septembre 2023 à mai 2024, 274 élèves ont fréquenté les études surveillées et 478 élèves les ateliers éducatifs sur 794 enfants scolarisés.

Durant la pause méridienne, les repas servis aux enfants sont préparés par un prestataire extérieur. Ils sont élaborés par une diététicienne selon des critères de variété, d'équilibre des menus et de respect des normes sanitaires. Ils sont affichés à l'école et sont accessibles sur l'Espace citoyens.

Les repas doivent comporter, depuis l'année 2022, au moins 50 % de produits de qualité et durables dont au moins 20 % issus de l'agriculture biologique, ou en conversion. Par ailleurs, un repas végétarien est proposé par semaine.

Des animations sont également proposées aux enfants avant et après le repas.

En moyenne, 1020 repas enfants ont été servis quotidiennement durant l'année scolaire 2023/2024 pour 1245 enfants scolarisés.

Les tarifs périscolaires que vous avez en tableau en annexe.

Pour l'année scolaire 2024/2025, une augmentation de 2 % arrondie au montant supérieur ou inférieur au centième est proposée.

Afin de permettre à tous d'accéder à la restauration scolaire, la ville promeut une politique équitable pour toutes les familles dacquoises, grâce à une tarification différenciée en fonction des ressources et pour toutes les familles ayant un enfant scolarisé en ULIS.

Cette tarification sociale concerne 473 familles, soit 629 enfants.

Les tarifs payés par les familles incluent les animations périscolaires proposées à l'interclasse du midi.

Une majoration de 20 % du prix du repas est appliquée, en cas de non réservation dans les 5 jours précédant le repas. Ce dispositif est mis en place afin de gérer au mieux les effectifs fréquentant le restaurant scolaire et de prévoir ainsi au plus juste les repas réservés auprès du prestataire.

### **Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**APPROUVER** les tarifs de la restauration scolaire et des activités périscolaires pour l'année scolaire 2024/2025 tels que présentés en annexe,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur ci-annexé de la restauration scolaire et des activités périscolaires des écoles publiques de la ville de Dax,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à recruter des enseignants de l'Éducation nationale, dans le cadre d'une activité accessoire, pour encadrer les études surveillées,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **Monsieur le Maire**

Merci.

Nous passons au vote, à moins qu'il y ait des questions ? Pas de question.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté avec 7 abstentions.**

La participation de la ville aux classes de découverte.

## **25) Objet : CLASSES DE DECOUVERTE : PARTICIPATION 2024**

### **Madame Marie-Constance LOUBERE BERTHELON**

Oui alors, la ville de Dax souhaite valoriser les projets de classes de découverte initiés par les enseignants et accompagner les familles afin que tous les enfants dacquois puissent participer à ces sorties éducatives.

Au cours de l'année scolaire 2023/2024, l'école élémentaire Sully organise des classes de découverte : 2 classes CM1/CM2 et CM2, en séjour à Cassen du 13 au 14 mai 2024.

Prix du séjour est de 60 € par élève.

Compte tenu des charges pour les familles, la ville de Dax pourrait accorder une aide financière aux familles résidant à Dax, selon les critères détaillés dans le document joint en annexe.

Pour l'année 2024, le montant total de la participation pourrait s'élever à 432 € pour 18 dossiers accordés.

Les participations seront directement versées aux familles bénéficiaires.

### **Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**FIXER** le montant de la participation pour les classes de découverte pour l'année 2024 à 432 € pour 18 enfants,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Monsieur le Maire**

Merci. Des questions ? Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité**

Merci Vincent Mora maintenant pour l'immersion professionnelle jeune 2024

Nous passons à présent à l'immersion professionnelle jeunes 2024, avec Monsieur Vincent MORA.

## **26) Objet : IMMERSION PROFESSIONNELLE JEUNES 2024**

### **Monsieur Vincent MORA**

Merci Monsieur le Maire.

Dans le cadre de ses missions, le pôle information jeunesse a pour mission d'informer les jeunes mais aussi de les accompagner et de les préparer à différentes démarches.

Le dispositif Immersion Professionnelle Jeunes est une action à destination des jeunes dacquois âgés de 16 à 18 ans, qui cible prioritairement les jeunes résidents des quartiers politique de la ville et qui a pour vocation de favoriser l'accès à l'emploi, tout en participant à l'insertion sociale de la jeunesse.

Cette opération a pour objectifs de favoriser une première expérience professionnelle, d'initier les jeunes bénéficiaires aux démarches et autres outils leur permettant de mieux appréhender les exigences du monde du travail, de créer un contact avec des jeunes dans le besoin, afin de pouvoir leur proposer un accompagnement à court, moyen ou long terme dans leurs démarches d'orientation et / ou d'insertion professionnelle.

Pour mener à bien cette action, le service réalise des entretiens individuels et collectifs de l'ensemble des candidats ainsi qu'un suivi et un accompagnement individuel.

Préalablement, tous les candidats ont l'obligation d'assister aux ateliers de l'emploi. Cinq ateliers sont organisés avec des partenaires (secourisme et sécurité au travail, législation, communication, conseil en image et communication dans le monde du travail, animation Accueil de Loisirs Sans Hébergement). Un guide pratique d'informations et de conseils est également remis à chaque participant.

Cette opération sera menée en partenariat avec une structure commerciale de la ville et concernera 30 jeunes dont la répartition est proposée en annexe. Le dispositif se déroulera du 15 juillet au 30 août 2024.

L'engagement financier de la ville s'élèvera à 13 232,88 € pour la rémunération de 18 postes au sein des services municipaux. Une convention «Immersion Professionnelle Jeunes» sera établie entre la ville de Dax et le Centre Communal d'Action Sociale de Dax afin d'acter les conditions de partenariat de ce dispositif.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de la ville de Dax.

Voilà, y a-t-il des questions ?

### **Monsieur le Maire**

Non, il y a en peut-être mais elles sont internes !

### **Monsieur Vincent MORA**

#### **Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**APPROUVER** la mise en place du dispositif Immersion Professionnelle Jeunes 2024 (IPJ 2024) dans les conditions décrites par la présente délibération,

**APPROUVER** le projet de convention avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), concernant les conditions de partenariat de ce dispositif,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

### **Monsieur le Maire**

Merci, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité**, merci.

Le co-portage et le projet de convention avec la Maison de l'Europe des Landes dans le cadre du projet Eurovillage 2024.

## **27) Objet : PROJET EUROVILLAGE 2024 : CO-PORTAGE ET PROJET DE CONVENTION AVEC LA MAISON DE L'EUROPE DES LANDES**

### **Monsieur Vincent MORA**

La Maison de l'Europe des Landes « Wipsee » a sollicité la ville de Dax via son service Jeunesse labellisé Info Jeunes, pour le co-portage d'un projet européen, nommé Eurovillage. Elle a déposé une demande de subvention, dans le cadre d'un appel à projet Erasmus +.

Cette action a pour objectifs de faciliter la mobilité des jeunes de 16 à 25 ans en Europe, de favoriser la découverte et l'interculturalité, de rendre les jeunes acteurs de la politique européenne en participant à des temps de réflexion, et en rédigeant des préconisations à propos de modèles nationaux et européens d'inclusion et d'intégration et de former les participants aux négociations internationales.

Ce projet regroupe 6 pays (France, Pologne, Allemagne, Espagne, Turquie et Lituanie) et propose trois rassemblements de jeunes. Un qui a déjà eu lieu à Murcia en Espagne du 21 au 25 février 2024 sur le thème de l'emploi des jeunes. Celui de à Dax aura lieu du 1<sup>er</sup> au 06 juillet 2024 sur le thème de la mixité sociale dans les villes, avec la mise en place d'une modélisation des Nations Unies. Et le prochain qui aura lieu à Poronin en Pologne du 03 au 07 juillet 2024 sur le thème des conditions d'accueil des migrants.

Préalablement à chaque Eurovillage, un groupe de jeunes est constitué dans chaque pays, avec des temps de préparation pour créer un collectif et avoir une réflexion entre jeunes à partir d'une observation de leur territoire sur le thème défini.

L'agence européenne a validé le financement de ce projet permettant à la Maison de l'Europe des Landes « Wipsee » de prendre en charge les frais de transport, d'hébergement et de restauration des délégations. La ville de Dax offre le réceptif de clôture et met à disposition la tribune du stade Maurice Boyau, l'Hôtel de Ville, l'Auditorium et la salle de réunion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax. Le service jeunesse met en place une activité ludique de découverte de la ville et une animation de loisirs sportifs.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de la ville de Dax.

Y a-t-il des questions ?

### **Monsieur le Maire**

Pas de question.

### **Monsieur Vincent MORA**

Il sera donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

**APPROUVER** la mise en place du co-portage du projet Eurovillage,

**APPROUVER** le projet de convention avec la Maison de l'Europe des Landes « Wipsee » concernant les conditions de partenariat de ce projet,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

### **Monsieur le Maire**

Merci, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité**, merci.

Julien RELAUX a su rester frais, pour les 2 dernières délibérations. La première concerne une convention tripartite pour l'opération intitulée Les jardins de Claude.

## **28) Objet : OPÉRATION « LES JARDINS DE CLAUDE » : CONVENTION TRIPARTITE**

### **Monsieur Julien RELAUX**

La communauté d'agglomération du Grand Dax et la ville de Dax aident financièrement les organismes de logements sociaux, les établissements publics ou les promoteurs dans la création ou la réhabilitation de logements sociaux.

La ville de Dax verse 10 % de la somme versée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dax.

Depuis 2010, la ville de Dax a aidé 30 opérations pour un montant de 367 300 €. Cela a permis la réhabilitation d'environ 916 logements sociaux et la construction d'environ 517 logements sociaux.

Vous avez d'ailleurs la liste jointe avec la délibération.

### **Monsieur le Maire**

Nous pouvons peut-être la lire ?

*Rires dans la salle*

### **Monsieur Julien RELAUX**

Alors, si voulez mais il faudra le faire 2 fois parce qu'elle sera sur la prochaine délibération également !

Un règlement d'intervention des aides en faveur de l'habitat a été approuvé par le conseil communautaire en date du 18 février 2020 et actualisé en date du 10 mai 2023.

L'opération « Les Jardins de Claude » entre dans le cadre de ces aides, du fait que le bailleur social XL Habitat a pour projet la réalisation d'un programme de 6 logements locatifs de type PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), dans le cadre d'un lotissement d'une trentaine de lots, situé route des Chasseurs à Dax. Les typologies prévues seront 4 logements T4 et 2 logements T2.

Le règlement d'intervention prévoit une aide communale de 10 % de la somme versée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, soit un montant de 2 100 €.

Il est donc nécessaire de signer une convention tripartite entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, la ville de Dax et XL Habitat.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 de la ville de Dax.

Y a-t-il des questions ?

### **Monsieur le Maire**

C'était la question ! Non, il n'y en a pas.

### **Monsieur Julien RELAUX**

**Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 2 100 €, au bailleur social XL Habitat concernant la réalisation de 6 logements locatifs sociaux pour l'opération « Les Jardins de Claude » à Dax, correspondant à 10 % de l'aide versée par la Communauté d'agglomération du Grand Dax, conformément au règlement d'attribution des aides en faveur de l'habitat,

**APPROUVER** la convention tripartite jointe en annexe,

**AUTORISER** Madame Martine DEDIEU, 1ère adjointe au Maire, à signer la convention tripartite.

**Monsieur le Maire**

Merci, toujours pas de question ? Nous passons donc au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité**, merci.

La dernière délibération, il s'agit de la convention tripartite pour l'opération Dabadie et jardins.

**29) Objet : OPERATIONS DABADIE ET JARDINS : CONVENTION TRIPARTITE**

**Monsieur Julien RELAUX**

Alors, il s'agit du même type de délibération. Pour la précédente il s'agissait de construction de 6 logements. Là, il s'agit de 2 opérations distinctes. La première concerne la rénovation de logements. La totalité, c'est 7 logements locatifs sociaux de type PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) situés au 7 rue de la Perle pour l'opération « Dabadie » à Dax, un logement situé en face de l'école de Berre pour ceux qui situent. Et la seconde rue de la Croix Blanche qui concerne plusieurs logements. L'opération se situe au bout de la rue de la Croix Blanche et qui s'appelle l'opération « Jardins » à Dax. Les typologies des 7 logements sont des T4.

Comme pour la précédente, le règlement d'intervention prévoit une aide communale de 10 % de la somme versée par la Communauté d'agglomération du Grand Dax, soit un montant de 2 100 €.

Il est donc nécessaire de signer une convention tripartite entre la Communauté d'agglomération du Grand Dax, la ville de Dax et XL Habitat.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 de la ville de Dax.

Y a-t-il des questions ?

**Monsieur le Maire**

Attendez, attendez ... non, il n'y en a pas !

**Monsieur Julien RELAUX**

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

**ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 2 100 €, au bailleur social XL Habitat, concernant la réhabilitation de 7 logements locatifs sociaux de type PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) situés au 7 Rue de la Perle pour l'opération « Dabadie » à Dax, au 93, 97 et 99 Rue de la Croix Blanche et 2, 4, 8 Rue Lamartine pour l'opération « Jardins » à Dax. Cette somme correspondant à 10 % de l'aide versée par la Communauté d'agglomération du Grand Dax, conformément au règlement d'attribution des aides en faveur de l'habitat.

**APPROUVER** la convention tripartite jointe en annexe,

**AUTORISER** Madame Martine DEDIEU, 1ère adjointe au Maire, à signer la convention tripartite.

**Monsieur le Maire**

Merci, nous passons donc au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Nous terminerons donc sur cette **unanimité**, merci.

Je vous souhaite une bonne soirée, la séance est levée.  
N'oubliez pas d'aller signer les documents budgétaires en sortant, merci bonsoir.

**Secrétaire de séance,**

**Le Maire,**

**Alexis ARRAS.**



**Julien DUBOIS.**

